



Programme Alimentaire Mondial

Un Rapport du Bureau de l'Évaluation



*Rapport Complet de l'Évaluation du Programme
de Pays – MAURITANIE
(1998 – 2002)*

(20 mars – 10 avril 2001)

Rome, juillet 2001

Ref. OEDE/2002/01

Remerciements

La mission a séjourné en Mauritanie du 20 mars au 10 avril 2001. Ce rapport a été préparé par le chef de mission sur la base du travail de la mission sur le terrain.

Au nom de l'équipe d'évaluation, l'auteur tient à remercier toutes les personnes ayant participé à la mise en oeuvre ou au travail de la mission, tant au Siège que sur le terrain, pour l'accueil et le soutien fourni à la mission.

Ce rapport reflète uniquement les opinions et réflexions de la mission et ne peut en aucun cas être considéré comme une prise de position officielle du PAM.

Composition de la Mission

- M. Gilbert Landart, Économiste, FAO, Chef de Mission
- Mme Andrée Black-Michaud, Spécialiste en Développement rural, PAM/OEDE
- Mr. Yacouba Diagana, Nutritioniste, Expert local
- Mr. Julian Lefevre, PAM/OEDE (Responsable de la mission au Siège a joint la mission la dernière semaine)

Abbreviations

ACV	Analyse et cartographie de la vulnérabilité
APE	Association des parents d'élèves
CAC	Centre d'alimentation communautaire
CANPE	Club des amis de la nature et la protection de l'environnement
CNH	Centre national d'hygiène
CREN	Centre de récupération et d'éducation nutritionnelle
CSA	Commissariat à la sécurité alimentaire
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DEF	Direction de l'enseignement fondamental
DPA	Direction du projet et d'assistance aux cantines scolaires
DPC	Direction de la planification et de la coopération
DRASS	Direction régionale des affaires sociales et sanitaires
DREF	Direction régionale de l'enseignement fondamental
FAO	'Food and Agriculture Organization of the United Nations'
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
FEWS	Famine Early Warning System
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
HCCF	Haut commissariat à la condition féminine
IDA	International Development Agency
IEC	Information éducation et communication
INA	Intrants non alimentaires
MAED	Ministère des Affaires économiques et du développement
MDRE	Ministère du développement rural et de l'environnement
MEN	Ministère de l'éducation nationale
MRL	Micro-réalisations

MSAS	Ministère de la santé et des affaires sociales
NSN	Note de stratégie nationale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PAM	Programme alimentaire mondial
PIB	Produit intérieur brut moyen par habitant
PFRDV	Pays à faible revenu et déficit vivrier structurel marqué
PNAN	Plan national d'action pour la nutrition
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSSA	Programme spécial de sécurité alimentaire
POM	Programme à objectifs multiples
PP	Programme de pays
SECF	Secrétariat d'état à la condition féminine
SSP	Schéma de stratégie du pays
VCF	Vivres contre formation
VCT	Vivres contre travail
VNU	Volontaire des Nations Unies
TBS	Taux brut de scolarisation
UNICEF	Fond des nations unies pour l'enfance
USB	Unité de santé de base

Table des Matières

1. Résumé	1
1.1 Portée et déroulement de l'évaluation.....	1
1.2 Principales conclusions et recommandations	1
2. Contexte national de l'aide alimentaire du PAM.....	3
2.1 Situation générale	3
2.2 Profil et lutte contre la pauvreté	4
2.3 L'aide alimentaire	5
3. Programme de pays et ses activités.....	6
3.1 Aperçu du Programme de pays.....	6
3.2 Analyse de la conception et de la structure du Programme	7
3.3 Les activités "développement rural"	8
3.4 Assistance au système éducatif de base : cantines scolaires	11
3.5 Assistance aux groupes vulnérables.....	14
4. Systèmes et procédures à l'appui du programme de pays	15
5. Facteurs d'efficacité du programme de pays.....	18
6. Contribution des activités aux objectifs du programme.....	21
6.1 Activités "Développement rural"	21
6.2 Cantines scolaires	23
6.3 Groupes vulnérables.....	25
7. Engagements envers les femmes	27
8. Politique visant à "favoriser le développement".....	27
8.1 Considérations générales.....	27
8.2 Activités "Développement rural"	28
8.3 Activités "Développement des ressources humaines"	29
9. Recommandations	32

ANNEXES

- 1. Mandat de la Mission**
- 2. Utilisation des ressources et avancement du programme**
- 3. Statistiques sur les ressources humaines**
- 4. Opérations d'urgence du PAM en Mauritanie 1992 - 2000**
- 5. Liste de contrôle pour la réalisation des engagements envers les femmes**
- 6. Compatibilité des activités avec la politique "Favoriser le développement"**
- 7. Liste des documents consultés**
- 8. Liste des personnes rencontrées**

Carte administrative de la Mauritanie
Zones d'intervention du PAM en Mauritanie

1. RÉSUMÉ

1.1 Portée et déroulement de l'évaluation

L'objectif principal de l'évaluation était d'étudier comment l'approche-programme par pays, adoptée par le PAM en 1995, constitue un outil efficace pour la planification et la mise en œuvre des activités de développement du PAM en Mauritanie. L'évaluation a tenté d'apprécier si la stratégie de l'approche-programme a permis d'obtenir de meilleurs résultats qu'une continuation de la mise en œuvre de projets isolés dans ce pays.

L'analyse et les recommandations ne constituent pas une évaluation détaillée des activités de base du PP mais davantage une appréciation de la capacité, dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre du PP, d'obtenir les bénéfices de l'approche-programme. Cependant, compte tenu de l'importance de la nouvelle orientation politique d'utilisation de l'aide alimentaire du PAM consignée dans la stratégie dénommée "Favoriser le développement"¹, les activités du Programme ont été analysées en fonction de cette stratégie.

La mission chargée d'évaluer le Programme de pays du PAM pour la Mauritanie a séjourné dans le pays du 20 mars au 10 avril 2001. Dans tous les aspects de son travail, la mission a bénéficié d'un esprit très ouvert, constructif et de coopération tant de la part du Bureau local du PAM que des représentants du gouvernement ou d'autres institutions.

La mission a travaillé étroitement avec la représentation du PAM et les contreparties gouvernementales. Un aide mémoire a été présenté au gouvernement avant de quitter le pays. La mission a rencontré le Ministre des affaires étrangères et de la coopération, le Ministre de l'éducation nationale, le Ministre de la santé et des affaires sociales, le Secrétaire Général du Ministère du développement rural et de l'environnement, la Secrétaire d'Etat à la condition féminine, le Commissaire à la sécurité alimentaire, les représentants du Système des Nations Unies (Représentant résident, PNUD, OMS, FNUP, UNICEF, BM) ainsi que les ONG engagées dans les opérations avec le PAM. La mission a effectué des visites de terrain dans les régions de l'Assaba, du Brakna et du Tagant.

1.2 Principales conclusions et recommandations

L'élaboration du PP pour la Mauritanie a suivi le déroulement habituel de préparation avec un schéma de stratégie de pays (SSP) soumis au Conseil d'administration en mai 1996 lequel avait recommandé un PP centré sur les zones rurales les plus pauvres et accompagnant les efforts du gouvernement pour décentraliser les efforts pour le développement.

La préparation, pour la mise en œuvre du PP a bénéficié de missions d'appui technique avec la participation des Agences spécialisées (FAO, OMS, UNESCO). L'organisation des activités du Programme autour des deux axes d'intervention – développement rural et développement des

¹ "Favoriser le développement" – Questions de politique générale; Session annuelle du Conseil d'administration du PAM (WFP/EB.A/99/A). Rome, 17-20 mai 1999.

ressources humaines – apparaît pertinente et opérationnelle ; elle devrait, *mutatis mutandis*, perdurer dans le nouveau PP.

Le ciblage géographique retenu est satisfaisant. Lors de l'élaboration du prochain PP, la programmation des activités peut être améliorée et le choix des populations cibles pourrait être raffiné en tenant compte des résultats de l'exercice de l'Analyse et la cartographie de la vulnérabilité (ACV), actuellement en cours, et des données disponibles auprès de l'Observatoire de la sécurité alimentaire (CSA), et du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR).

La présence du PAM en Mauritanie est ancienne (1964) et l'approche par projets - depuis l'origine pour l'appui à l'éducation et depuis 1971 pour le développement rural - a fortement influencé la structure de l'actuel PP. A l'exception de l'assistance aux groupes vulnérables (17 % des ressources financières du PP) le contenu du Programme est en fait le prolongement d'un projet de développement rural à buts multiples et d'un projet d'alimentation scolaire.

Le Comité interministériel de coordination et de pilotage du PP n'est pas opérationnel et de ce fait le Bureau local du PAM entretient des relations relativement cloisonnées avec les partenaires existants. Ce fonctionnement renforce la perception d'une approche-projets dans la mise en œuvre et rend difficile la cohérence et l'intégration des activités du PP.

Le PP a été élaboré avant que les exercices du bilan commun du pays (CCA) et du plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) ne soient initiés. En janvier 2001 le premier brouillon du CCA a été révisé et amendé et son approbation est attendue en juin 2001. L'élaboration de l'UNDAF est prévue pendant le deuxième semestre de l'année 2001 pour une approbation en 2002. Le bureau local du PAM participe de manière satisfaisante au processus et le futur PP devrait en tirer profit. Le prochain cycle de programmation harmonisé pour l'ensemble du système des Nations Unies devrait démarrer en janvier 2003 et coïncide donc avec la date prévue pour le lancement du prochain PP.

L'examen du déroulement de la mise en œuvre du PP met en évidence un retard important dans le démarrage des activités. Approuvé par le Conseil d'administration en octobre 1997, la signature de l'accord avec le gouvernement n'est intervenue qu'au mois de mars 1999, les plans d'opérations signés en juin 1999 et la mise en œuvre effective au mois de mai 2000. Les raisons de ce retard ne sont pas seulement imputables à des difficultés de négociation avec la contrepartie gouvernementale mais également par le temps pris par le PAM pour la rédaction et les révisions des résumés d'activités et des plans d'opérations. Afin de réduire le temps de latence entre l'approbation du PP et sa mise en œuvre, il a été recommandé que le travail de formulation du Programme à venir soit beaucoup plus approfondi qu'auparavant.

Malgré le ciblage géographique du Programme, l'étendue du territoire et la faible densité de la population induisent des contraintes dans le suivi des activités et la gestion des vivres. La présence d'un personnel d'encadrement du PAM suffisant est la condition nécessaire pour la mise en œuvre d'un PP en Mauritanie. Le personnel à Nouakchott doit être maintenu en nombre même si la répartition entre personnel national et international peut être amendé en fonction des ressources disponibles ("Coûts directs de support"). En revanche, sur le terrain, la présence du PAM est insuffisante et il apparaît crucial de pourvoir au renouvellement des postes, aujourd'hui vacants, des deux volontaires des Nations Unies (VNU) à Kiffa pour la partie est du pays et à Kaédi pour le sud auxquels devraient s'ajouter deux autres VNU pour un suivi adéquat des opérations. Ces quatre

volontaires pourraient s'insérer dans des structures locales de développement pour diminuer les coûts de fonctionnement d'un sous bureau dans le pays.

Pour les activités de développement rural, il est recommandé qu'une nouvelle définition de l'activité soit élaborée par la conduite d'ateliers de travail auxquels participeraient le PAM et ses partenaires. Ces ateliers porteraient sur la vulgarisation des nouvelles orientations stratégiques du PAM et sur l'élaboration d'un cadre logique qui dictera les modalités d'intervention en sélectionnant les partenaires qui ont un avantage comparatif à la réalisation des objectifs. Il a été recommandé la signature de contrats quadripartites sur les modalités de mise en œuvre et sur les garanties de propriété des biens créés entre la collectivité, le Wali², le PAM et le partenaire d'exécution.

Pour les cantines scolaires, il a été recommandé d'augmenter progressivement le nombre d'enfants bénéficiaires au sein d'une école pour tendre vers la prise en charge de tous les écoliers en poursuivant un ciblage encore plus sélectif des zones vulnérables et à faible taux de scolarisation. A égalité de ressources cela pourrait se traduire par des fermetures de cantines qui se baseraient sur des critères de bonne gestion, atteinte des objectifs assignés et rétention des élèves.

L'assistance aux groupes vulnérables avait pour objectif de répondre à une crise conjoncturelle mais qui s'avère être un problème endémique. Des améliorations sont possibles par un perfectionnement nutritionnel des repas, par un déparasitage systématique des enfants malnourris, par la disponibilité du matériel anthropométrique et le recyclage des auxiliaires de nutrition. Il serait enfin opportun de mettre à la disposition de l'agent sanitaire, après formation, des médicaments essentiels et des micronutriments (fer, vitamine A, etc.).

Les limites de l'application de la politique visant à «favoriser le développement» ont surtout été trouvées sur le manque de mise en évidence des résultats obtenus concernant le suivi, l'évaluation et la mesure de l'impact qu'ont les actions sur les populations cibles de l'assistance de PAM. Des indicateurs de résultats clés, notamment au niveau des ménages, doivent être mis en place pour un pilotage du Programme dicté par la politique visant à «favoriser le développement».

2. CONTEXTE NATIONAL DE L'AIDE ALIMENTAIRE DU PAM

2.1 Situation générale

La Mauritanie couvre une superficie de 1.030.700 km² pour une population estimée à environ 2,5 millions d'habitants et qui s'accroît de 2,9% par an avec une forte urbanisation. Le pays comprend des régions désertiques qui couvrent 75% du territoire, des massifs montagneux et la région du fleuve Sénégal qui définissent trois zones agro-écologiques distinctes : zone saharienne d'oasis peu peuplée avec une pluviométrie inférieure à 100 mm par an, sahélienne à vocation agro-pastorale avec une pluviométrie annuelle comprise entre 100 et 400 mm et sahélo-soudanienne, qui reçoit près de 500 mm par an à proximité du fleuve Sénégal.

Pays à faible revenu et déficit vivrier (PFRDV), la République Islamique de Mauritanie est l'un des pays les moins avancés au monde d'un point de vue économique. En 1998, le produit intérieur brut moyen (PIB) par habitant était estimé à 396 dollars EU. L'économie de la Mauritanie repose en

² Gouverneur de la région.

grande partie sur le secteur secondaire. Le secteur de la pêche industrielle représente 14% du PIB, celui des mines, 12% ; mais à eux seuls, ces deux secteurs fournissent 90% des exportations.

Le secteur rural se caractérise par une faible productivité et ne contribuait que pour un cinquième du PIB en 1998, tout en employant 50% de la main-d'œuvre active. L'agriculture est soumise à des contraintes géo-climatiques majeures. La production agricole est très tributaire de la pluviométrie et de sa répartition spatio-temporelle ainsi que de nombreux ennemis et maladies des cultures. En revanche, l'élevage recèle des potentialités de développement. Le cheptel est en reconstitution et, comme dans plusieurs pays de la sous-région qui ont été soumis à des sécheresses majeures ces dernières années, il comporte une proportion de plus en plus grande de petits ruminants. La part de l'élevage dans le PIB du secteur rural est de 80% et de 15% dans le PIB national.

La structure administrative définit 13 régions, les Willayas, dirigées chacune par un Wali ; celles-ci sont subdivisées en 53 départements, les moughataas, dirigées par un Hakem, elles-mêmes divisées en communes, encore très tributaires du pouvoir central pour leur budget.

2.2 Profil et lutte contre la pauvreté

A l'échelle nationale, 41% des ménages sont pauvres et 26% vivent dans une extrême pauvreté. La pauvreté est encore plus prononcée chez les ménages ruraux où 58% des ménages sont pauvres et 39%, extrêmement pauvres.

Près de la moitié de la population vit avec moins d'un dollar par jour. Soulignons que l'incidence de la pauvreté a toutefois reculé par rapport au début de la décennie et que le recul de l'écart est encore plus marqué pour les indicateurs d'écart, l'extrême pauvreté et la sévérité de la pauvreté ayant régressé de près de 10 points entre 1990 et 1996³.

La pauvreté monétaire est, d'abord, un phénomène rural. Elle est en grande partie concentrée dans la zone rurale aride qui regroupe 57 % des pauvres. Les régions les plus touchées sont la zone de l'Aftout (zone aride entre les régions de l'Assaba, du Brakna et du Gorgol), certaines zones des deux Hodhs et de Guidimakha, qui affichent des taux de pauvreté voisins de 80%, voire supérieurs.

L'évolution du nomadisme vers un mode de vie sédentaire s'accroît de plus en plus. Les nomades ne représentent plus que 5% de la population contre 73% en 1965. La forte urbanisation est une conséquence de la paupérisation des zones rurales qui entraîne des phénomènes migratoires vers les centres urbains et périurbains. La croissance des deux principales villes s'élève à 5% par an. La proportion des femmes qui sont, *de facto*, chefs de ménage pourrait atteindre plus de 50% par an dans certaines zones rurales.

En 2000, le PNUD classait la Mauritanie parmi les pays à faible développement humain et la situait au 149ème rang sur un total de 174 pays⁴. Que ce soit dans les domaines de la santé, l'éducation et l'emploi, l'accès aux services essentiels est extrêmement limité, même si les conditions de vie semblent indiquer une amélioration globale des indicateurs sociaux. Ainsi, dans le cycle scolaire fondamental qui comporte six niveaux, le taux national brut de scolarisation (TBS) était de 46.8% en

3 Ministère des Affaires économiques et du développement : Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Document provisoire, 2001.

⁴ PNUD : Rapport national sur le développement humain durable, 2000.

1990/91 alors qu'en 1999/2000, il était de près de 86% (81,31% pour les filles), et 61,62% pour le taux net de scolarisation (60,39% pour les filles). L'évolution de la scolarisation est donc positive dans l'ensemble, y compris pour les filles. Mais les efforts doivent être poursuivis en raison d'une régression dans certaines régions et parce que ces chiffres masquent le principal problème éducatif, à savoir que seules 17,6% des écoles dispensent un cycle fondamental complet. Le taux d'accessibilité aux structures sanitaires dans un rayon de 10 km est passé de 30% en 1990 à 80% en 1998, tandis que le taux de mortalité infantile a reculé de 124 ‰ en 1990 à 105 ‰ en 1998. De même, l'accès à l'eau potable a connu d'importants progrès, tant en milieu rural qu'urbain. Tous ces indicateurs restent cependant bien en deçà des normes souhaitables et s'accompagnent de disparités très marquées dans le pays.

Une révision de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (CSLP) adoptée en 1994 est actuellement en cours dans le cadre de l'initiative de réduction de la dette des pays pauvres très endettés. Les principaux objectifs retenus au terme de l'exécution du plan d'action 2001-2004 sont : d'assurer un taux annuel moyen de croissance supérieur à 6% sur la période, et de ramener l'incidence de la pauvreté à moins de 39% et celle de l'extrême pauvreté à moins de 22%.

Cinq domaines prioritaires ont été identifiés dans le cadre du CSLP 2001-2004 ; i) le développement rural, pour lequel l'objectif est de ramener l'incidence de la pauvreté à moins de 53% ; ii) le développement urbain des quartiers périphériques des grandes villes et des principales villes secondaires ; iii) l'éducation, où les principaux objectifs sont de garantir l'accès universel (en 2005) et de porter le taux de rétention à plus de 65% ; iv) la santé pour laquelle les objectifs visés sont de ramener le taux de mortalité infanto-juvénile à moins de 160 ‰ et de porter le taux de couverture sanitaire à 80% dans un rayon de 5 km; et v) l'hydraulique⁵.

2.3 L'aide alimentaire

La Mauritanie accuse un déficit alimentaire structurel. D'un côté, le potentiel de production et les moyens de production n'autorisent pas la poursuite d'objectifs d'autosuffisance alimentaire. L'agriculture irriguée n'est pratiquée que dans le sud du pays. Même dans cette zone, la concurrence entre les cultures irriguées et les cultures traditionnelles de décrue reste à l'avantage de ces dernières, malgré la forte variabilité de leur production. Ailleurs, les cultures pluviales et les cultures de bas-fonds continuent d'assurer l'essentiel de la production céréalière, bien qu'elles soient très tributaires du niveau et de la qualité des pluies.

Entre 1995 et 2000, la Mauritanie a reçu un tonnage moyen annuel d'aide alimentaire en céréales de 24.000 tonnes, ce qui représente 12% de la production moyenne nationale. L'aide alimentaire peut être regroupée sous trois grands chapitres : l'aide destinée à la monétisation, de provenance principalement bilatérale ; l'aide d'urgence, le plus souvent subséquente à des catastrophes naturelles, pour laquelle les principaux donateurs sont la France, les USA et le PAM ; et l'aide destinée aux projets de développement, fournie par les USA et le PAM. L'aide alimentaire destinée aux programmes/projets de développement représente 26 à 30% du volume global de l'aide⁶.

⁵ Ministère des Affaires économiques et du développement : Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Document provisoire, 2001.

⁶ PAM/VAM : Analyse et cartographie de la vulnérabilité structurelle à l'insécurité alimentaire en Mauritanie, février 2000. Document provisoire.

Les programmes et projets utilisant de l'aide alimentaire, y compris le PP du PAM, concourent à l'objectif global de soutien du développement à la base et de lutte contre la pauvreté en milieu rural. Ils s'articulent autour de trois axes principaux :

- assistance au secteur éducatif de base ;
- appui alimentaire aux groupes vulnérables affectés par des carences alimentaires, notamment les femmes enceintes ou allaitantes et les enfants de 6 mois à 5 ans souffrant de malnutrition ;
- promotion d'activités de développement rural et de réalisation d'infrastructures, notamment hydrauliques, en vue d'améliorer la sécurité alimentaire.

Les interventions s'articulent autour de deux axes stratégiques : la réduction des facteurs de risques et le développement de systèmes de vie durables. Elles correspondent aux stratégies actuelles de développement du gouvernement mauritanien.

3. PROGRAMME DE PAYS ET SES ACTIVITES

3.1 Aperçu du Programme de pays

Programme de pays pour la Mauritanie a été approuvé par le Conseil d'administration du PAM lors de sa session d'octobre 1997 et figure comme l'un des premiers PP formulés en Afrique subsaharienne. Le coût total du Programme est de 22 millions de dollars pour environ 30.000 tonnes de vivres sur une période de cinq ans (1998-2002).

Les buts du PP tels que présentés dans le document approuvé par le Conseil d'administration sont les suivants : (i) amélioration des conditions de vie des populations rurales par une meilleure sécurité alimentaire et une atténuation de la vulnérabilité du pays aux aléas climatiques avec une forte participation des femmes aux activités d'autopromotion, de protection de l'environnement et de formation ; (ii) promotion de l'éducation des enfants dans les zones rurales déshéritées en mettant un accent particulier sur la scolarisation des filles ; (iii) éducation nutritionnelle des mères en milieu rural déshérité et réduction du taux de malnutrition parmi les enfants dans ces zones reculées.

Les activités choisies pour atteindre les buts du PP sont regroupées autour de deux axes d'intervention dénommés «activités de base » : (i) développement rural par le biais de travaux communautaires (construction de petits barrages, digues, périmètres maraîchers) ; protection et amélioration de l'environnement (fixation des dunes, reboisement) et appui à la participation des femmes à l'amélioration de la sécurité alimentaire ; (ii) développement des ressources humaines (alimentation scolaire et amélioration des conditions nutritionnelles des groupes vulnérables). Le PP intervient sur huit des treize régions du pays choisies sur la base de leur indice de pauvreté, de la densité de la population et de leur vulnérabilité aux conditions climatiques. La majorité des personnes vivant dans ces régions sont d'anciens éleveurs reconvertis à l'agriculture après que leur cheptel eut été décimé lors des deux dernières grandes sécheresses (1969 – 1973).

3.2 Analyse de la conception et de la structure du Programme

Orientation stratégique

La formulation du PP s'est appuyée sur les politiques gouvernementales de développement et en particulier la Note de stratégie nationale (NSN) qui adopte une approche intégrée en se concentrant sur la lutte contre la pauvreté avec une attention particulière sur les zones agro-pastorales du pays. Les buts visés par le PP sont en conformité avec la stratégie énoncée du gouvernement qui consiste globalement à : (i) valoriser les ressources humaines notamment dans les secteurs de l'éducation et de la santé ; (ii) conserver l'environnement avec la participation des collectivités locales et régionales ; (iii) intensifier l'agriculture tout en freinant l'exode rural. L'organisation des activités du Programme autour des deux axes d'intervention – développement rural et développement des ressources humaines – apparaît pertinente et opérationnelle ; elle devrait, *mutatis mutandis*, perdurer dans le nouveau PP.

L'élaboration du PP pour la Mauritanie a suivi le déroulement habituel de préparation avec un schéma de stratégie de pays (SSP) soumis au Conseil d'administration en mai 1996 lequel avait recommandé un PP centré sur les zones rurales les plus pauvres et accompagnant les efforts du gouvernement pour décentraliser les efforts pour le développement. Par ailleurs, la préparation pour la mise en œuvre du PP a bénéficié de missions d'appui technique avec la participation des Agences spécialisées (FAO, OMS, UNESCO).

Cohérence

La présence du PAM en Mauritanie est ancienne (1964) et l'approche par projets - depuis l'origine pour l'appui à l'éducation et depuis 1971 pour le développement rural - a fortement influencé la structure de l'actuel PP. A l'exception de l'assistance aux groupes vulnérables (17 % des ressources financières du PP) le contenu du Programme est en fait le prolongement d'un projet de développement rural à buts multiples et d'un projet d'alimentation scolaire. Ce Programme doit être appréhendé comme une phase de transition entre l'approche-projets et l'approche-programme en partie en raison du fait qu'au moment de la formulation du PP n'existaient pas les directives pour la conception d'un programme : Politiques de ressources et de financement à long terme (1999) ; manuel de conception de Programmes (2000) ; politique pour la prévention de désastres (2000).

Le Comité interministériel de coordination et de pilotage du PP n'est pas opérationnel et de ce fait le Bureau local du PAM entretient des relations relativement cloisonnées avec les partenaires existants. Ce fonctionnement renforce la perception d'une approche-projets dans la mise en œuvre et rend difficile la cohérence et l'intégration des activités du PP. L'absence de Comité interministériel peut être également en partie à l'origine de l'insuffisance de partenaires constatée pour la mise en œuvre de projets dans le domaine du développement rural et de la gestion des ressources naturelles.

Flexibilité

Un examen des situations d'urgences auxquelles le PAM a dû faire face depuis 1992 montre que ces opérations sont conduites régulièrement tous les ans, soit en raison de la présence de réfugiés soit en raison des inondations ou sécheresses récurrentes. L'actuel PP ne comporte pas de ressources qui puissent être mobilisées rapidement en cas de catastrophes, pour en atténuer leurs effets ou a fortiori pour des opérations de réhabilitation. La Mauritanie est qualifiée comme un pays "d'urgence silencieuse" et lors des neuf dernières années le PAM a mobilisé 46 000 tonnes de vivres pour y

répondre. L'absence d'une provision pour les urgences récurrentes à l'intérieur du PP est une limitation qui engendre régulièrement la mobilisation complète du personnel au détriment de la conduite des activités normales de PP.

3.3 Les activités "développement rural"

Objectif

L'objectif de l'activité de base I est identique au premier objectif du Programme de pays en cours (1998-2002). Il vise «l'amélioration des conditions de vie des populations rurales par le développement à la base qui s'appuie sur la maîtrise de l'eau et le développement de l'agriculture, et s'articule autour de la sécurité alimentaire et de l'atténuation de la vulnérabilité du pays aux aléas climatiques, avec une forte participation des femmes aux activités d'autopromotion, de protection de l'environnement et de formation ». L'activité de base I vient donc en appui au développement rural et à la sécurité alimentaire. Les vivres et, à échelle homéopathique, les intrants non alimentaires du PAM sont destinés à : i) accroître la production agricole grâce à l'augmentation des superficies cultivées et irriguées et améliorer la situation socio-économique de la population rurale par la construction et la rénovation des infrastructures de base et des équipements collectifs ; ii) aider les populations à se fixer et préserver les infrastructures existantes en atténuant les effets de la désertification ; iii) améliorer les capacités techniques et organisationnelles des femmes grâce à l'alphabétisation et à la formation.

A chacun de ces trois sous-objectifs correspond un volet, exécuté en partenariat avec des instances gouvernementales ou non-gouvernementales. Le volet 1 est exécuté en partenariat avec le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) qui assure, par ailleurs, la logistique des acheminements en vivres pour l'ensemble du PP. Quant au volet 2, il exécute en partenariat avec la Direction de l'environnement et de l'aménagement rural du Ministère du développement rural et de l'environnement et appuyé dans certains cas par des projets et ONG. Le volet 3 est, pour sa part, exécuté en partenariat avec le Haut commissariat à la condition féminine (HCCF).

Tout comme l'ensemble du PP, l'activité de base I s'inscrit dans les priorités établies par le Ministère du Plan (l'actuel Ministère des Affaires économiques et du développement) dans sa Note de Stratégie nationale 1997-2001, élaborée en collaboration avec les agences du Système des Nations Unies.

Conception de l'activité dans le contexte de l'approche programme

L'activité, qui coiffe trois volets, comporte des interventions dans les domaines : i) des microréalisations (barrages et digues, points d'eau, maraîchage, équipements sociaux, pistes rurales, pare-feu, protection d'infrastructures, formation ; ii) de la protection de l'environnement (fixation de dunes et reboisement) ; iii) et de l'appui à la participation des femmes (notamment, alphabétisation des femmes et formation en techniques de conservation de légumes et de protection de l'environnement)

Bien que partie intégrante du programme, l'activité de base I apparaît le prolongement du projet précédent, dénommé «programme à objectifs multiples (POM) », plutôt que l'un des éléments d'un ensemble dont les parties s'articuleraient de façon cohérente pour constituer un véritable programme. Parmi les multiples causes de ce cloisonnement, qui concerne d'ailleurs autant les interrelations entre les trois activités de base que celles des différents volets de la première activité, mentionnons une compréhension et une acceptation insuffisantes du concept de programme au

moment de son élaboration, qui auraient donné lieu à des prises de position visant plutôt à la conservation des acquis par les principaux partenaires sectoriels, qu'à l'établissement de complémentarités et de passerelles entre volets et activités.

La nouveauté de l'approche programme pour l'équipe du PAM/Nouakchott comme pour ses partenaires au moment de la formulation en 1997 explique pour l'essentiel ce cloisonnement des activités. La préparation du prochain PP serait facilitée si celui-ci était précédé par des ateliers de travail, auxquels participeraient le PAM et ses principaux partenaires des trois volets, et qui porteraient sur les nouvelles orientations du PAM et l'élaboration d'un cadre logique. L'activité I elle-même gagnerait à ne pas comporter de volets qui compartimentent artificiellement des interventions complémentaires. Ainsi avec l'élaboration du cadre logique ; les objectifs devraient être redéfinis, dissociés des actions et des cibles, et les volets, fusionnés pour en faire ressortir la complémentarité.⁷

Cadre institutionnel et stratégie d'intervention

Les volets de l'activité de base I sont placés sous la responsabilité de trois institutions gouvernementales : les micro-réalisations du volet 1 (auxquelles sont destinées plus de 60% des vivres de l'activité) relèvent du Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) ; les actions du volet 2 (36% des vivres de l'activité I) dépendent de la Direction de l'environnement et de l'aménagement rural du Ministère du Développement rural et de l'Environnement ; tandis que le volet 3 (moins de 4% des vivres de l'activité) relève du Secrétariat d'état à la condition féminine. La coordination logistique de l'ensemble des activités (réception, emmagasinage et distribution) est confiée au CSA. A l'échelle nationale, un Comité technique de suivi et de coordination permet à ces trois partenaires de se réunir.

Au niveau régional, un Comité régional de développement regroupe tous les intervenants de la région, en plus d'un représentant du PAM. Ce Comité, présidé par le Wali (gouverneur de la région), a pour mission la présélection et la proposition d'un programme annuel régional, ainsi que le suivi de l'exécution des interventions.

Même s'il avait été prévu dans le PP que le CSA confie une partie de l'exécution du volet 1 à d'autres intervenants, cela ne s'est pas encore produit. Seul le volet 2, qui porte sur la protection de l'environnement, est exécuté en partenariat avec des projets/programmes⁸ de la famille des Nations Unies ou avec des ONG⁹.

Il s'agit donc aujourd'hui d'élargir la gamme des intervenants pour l'exécution du premier volet. Plusieurs raisons militent en faveur d'une diversification des partenaires pour l'exécution des micro-

⁷ Par exemple : Objectif général. Freiner et diminuer l'insécurité alimentaire des couches les plus vulnérables de la population. Objectifs spécifiques : i) améliorer la base de ressources de cette population-cible ; ii) protéger de façon durable les actifs déjà en place ou précédemment créés. Les moyens et mesures d'accompagnement pour y parvenir pourraient comprendre des interventions dans les domaines de : i) l'hydraulique (barrages, digues et puits) ; la protection des sols et de l'eau (diguettes et fixation de dunes) ; le reboisement. ii) l'élaboration de protocoles et de mesures pour rejoindre les bonnes personnes ; la formation technique à la bonne utilisation, l'entretien, et la gestion via l'alphabétisation fonctionnelle des hommes et des femmes.

⁸ « Ceinture verte » (FAO et Belgique) ; « Oasis » (FIDA et FADES) ; « Programme Assaba » (PNUD et FENU) ; « Projet de gestion des ressources naturelles en zone pluviale » (IDA).

⁹ Association de coopération et de recherche pour le développement ; Fédération luthérienne mondiale ; Association pour le développement durable et Club des amis de la nature.

réalisations (MRL) du premier volet confié à l'heure actuelle au seul CSA. En effet, certaines des ONG d'envergure internationale qui interviennent dans le volet de la protection de l'environnement sont également compétentes et outillées pour exécuter des MRL. Leur présence aurait l'avantage de favoriser une meilleure intégration et une plus grande cohérence entre les actions des différents volets, ce qui est rarement le cas à l'heure actuelle.

Des discussions avec les cadres de la nouvelle Agence d'exécution des micro-projets ont par ailleurs laissé entendre que le CSA était presque inéluctablement destiné à se dégager d'ici 2002 de l'exécution proprement dite de MRL pour en confier la responsabilité à différents partenaires (Agence d'exécution des micro-projets, collectivités locales, ONG, etc.)¹⁰. Même si les responsables du CSA, qui s'occupent actuellement du volet des MRL du PAM, étaient transférés à l'Agence d'exécution, la mise en concurrence de ceux-ci avec d'autres intervenants ne pourrait être que bénéfique pour la qualité des prestations.

Pertinence du ciblage

A l'instar des autres activités de base du programme, l'activité I est focalisée sur les huit régions agro-pastorales du sud et du sud-est de la Mauritanie, qui sont considérées très vulnérables par les principaux intervenants du suivi et de l'analyse de la sécurité alimentaire¹¹. Ce recentrage des interventions du PAM par rapport à la zone d'intervention de son prédécesseur, le POM, tient également compte des principales concentrations de pauvreté en leur accordant, dans une certaine mesure, la priorité au sein des huit régions retenues. Le PP spécifie par ailleurs que le principal groupe cible sera celui des familles les plus pauvres, victimes de l'insécurité alimentaire, spécialement les femmes et les enfants. A la différence des projets précédents, les activités de base de l'actuel PP ciblent donc de façon plus délibérée les régions et les zones où l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité sont les plus patentées.

Au vu des données disponibles au moment de sa formulation, le ciblage géographique retenu apparaît correct, même si le PAM ne peut utilement intervenir dans toutes les régions et zones qui mériteraient un appui. Lors de l'élaboration du prochain PP, le choix des populations cibles pourrait être affiné et davantage centré en tenant compte des résultats de l'exercice ACV, actuellement en cours, et en y associant des collègues du FEWS et de l'Observatoire de la sécurité alimentaire, récemment créé.

Certaines réserves viennent toutefois atténuer la pertinence du ciblage géographique actuel et l'utilité d'un affinement supplémentaire. A l'intérieur des régions d'intervention, certains des ménages les plus démunis, qui font pourtant partie de la population cible et qui travaillent dans le cadre de l'activité de base I, ne semblent pas avoir pleinement accès aux vivres qui leur sont destinés, alors que d'autres, qui ne sont pas forcément les plus mal nantis, reçoivent des parts qui sont incompatibles avec les normes du PAM.

¹⁰ Le texte (n.d.) définissant les « Rôles et modalités d'intervention du Commissariat à la sécurité alimentaire et de l'Agence d'exécution des micro-projets », selon une communication du Conseil des Ministres du 19 novembre 1997, précise p.5 que « pour les autres programmes de micro-réalisations de Sécurité Alimentaire que le CSA mène ou aura à mener (POM [ancêtre du volet 1 actuel], UVSA ou autres programmes), le CSA verra si les procédures que l'Agence aura à mettre en place permettent de les exécuter à travers elle ; sinon, il aura à recourir à d'autres partenaires) ».

¹¹ Assaba, Brakna, Gorgol, Guidimagha, Hodh Ech Charghi, Hodh El Gharbi, Tagant et Trarza.

Il apparaît capital que, avant l'élaboration du prochain PP, les questions de ciblage socio-économique soient clairement posées et élucidées. Si les interventions actuelles ne répondent pas aux questions posées il conviendra de revoir les méthodes d'approche, les partenaires voire les activités. Juger de la pérennité des actifs réhabilités ou créés dans le cadre des volets 1 et 2 nécessiterait une mission spécifique (voir section 5 sur la Politique visant à favoriser le développement). Par ailleurs, tous les partenaires du PAM devraient désormais s'engager à fournir, avant le début de la première distribution de vivres et à l'ensemble des membres d'une collectivité, des informations claires et détaillées sur les modalités d'octroi des vivres. La présence des femmes à ces réunions est capitale.

Souplesse dans l'exécution

En cours d'exécution, l'urgence de certaines situations a obligé le bureau du PAM en Mauritanie à faire preuve d'initiative et de souplesse pour dégager rapidement des ressources normalement destinées aux actions de développement déjà programmées dans le cadre de l'activité de base I. L'absence de garanties que le siège remplacera ces vivres, à temps, constitue un handicap sérieux à la mise œuvre de cette flexibilité dans l'allocation des ressources. Puisque des situations d'urgence se présentent de façon récurrente depuis plusieurs années, un pré-positionnement de ressources pour y faire face apparaît nécessaire.

3.4 Assistance au système éducatif de base: cantines scolaires

Bases analytiques du Programme de Pays

Jusqu'à la fin des années 80, l'enseignement en général, et l'enseignement fondamental en particulier, a connu un essor non négligeable. Cet effort, sans se ralentir, à la fin de la décennie 80 semblait avoir moins d'impact sur les effectifs de la population à scolariser. Cela s'est traduit par une stagnation de la population scolarisée aux environs de 50-52%¹² alors que la croissance démographique restait forte. Par ailleurs, au début de la décennie 90, il existait des disparités très marquées entre les 13 régions. Les régions du Nord tel que Dakhlet-Nouadhibou ou l'Adrar étaient les plus scolarisées. Les régions du sud bordant le fleuve et celles qui lui sont adjacentes plus au nord, à vocation agro-pastorale, Gorgol, Assaba, étaient notoirement sous scolarisées¹³.

La Mauritanie en participant à la conférence de Jomtien, en 1990, et en adhérant à la déclaration et au plan d'action issue de celle-ci, a confirmé l'orientation de sa politique éducative en faveur de la scolarisation universelle. Ainsi, le système éducatif mauritanien, en encourageant une intensification de la scolarisation a privilégié la quantité au détriment de la qualité. Il est admis à l'heure actuelle par les autorités de l'éducation nationale, que la scolarisation rapide, de ces dernières années, en ce qui concerne l'éducation primaire, s'est produite en général au détriment de la qualité de l'enseignement. Autrement dit, les autorités ont accepté une faible efficacité interne du primaire, à travers les classes surchargées, la formation accélérée des enseignants et le manque de pertinence des contenus scolaires.

¹² Source : Direction de la Planification et de la Coopération (DPC)

¹³ Les taux de scolarisation en 90/91 étaient de (source DPC) :

- pour les régions sous scolarisées : Hodh Charghi 35%, Hodh Gharbi 33%, Assaba 32%, Gorgol 34%
- pour les régions du nord : Dakhlet Nouadhibou 83%, ADRAR 63%, Tiris-Zemmour 88%.

Le taux brut de scolarisation (TBS) national, après avoir progressé très rapidement entre 1990 et 1997 a connu par la suite une certaine stagnation. Il se maintient cependant depuis cette date à un niveau relativement élevé : 85% en 1999/2000, proche de ses plus hauts niveaux atteints en 1998 (86.2%). Par ailleurs, il a été constaté un rétrécissement de la dispersion des taux considérés par région et par sexe en fin de période par rapport à leur état en début de période. Ainsi, toutes les observations de TBS par région et par sexe ont connu une amélioration.

On a constaté une évolution de la scolarisation des filles au niveau national. L'observation des résultats, conduit à diviser la décennie 90 en deux périodes : la zone 1990 à 1995 et 1995 à 2000. La première période se caractérise par une croissance globale de la scolarisation des filles pour l'ensemble des 13 régions. Par contre, lors de la deuxième période, le TBS des filles connaît une évolution différente. Cela nous amène en fonction de ce paramètre à distinguer trois catégories de régions : i) des régions dont le TBS continue de croître, ii) les régions dont le TBS des filles ne bouge quasiment pas et, iii) les régions où ce taux décroît.

Tableau 1 : Evolution des TBS en fonction de régions de 1990 à 2000.

Catégories	Régions	1990/1991	1994/1995	1999/2000
Catégorie 1	Hodh Charghi	26.4	57.1	78.16
	Hodh Gharbi	29.3	67.6	76.55
	Assaba	25.9	58.5	84.96
	Gorgol	27.2	50.5	77.36
	Brakna	35.4	58.5	85.34
	Guidimakha	26.8	44.0	78.11
	Trarza	53.3	86.7	80.87
Catégorie 2	Tagant	44.4	73.5	71.83
	Nouakchott	56.2	91.8	83.6
	Adrar	57.7	101.8	81.28
Catégorie 3	Dakhlet NDB	79.8	108.9	87.87
	Tiris-Zemmour	85.0	115.4	104.5
	Inchiri	69.4	81.8	57.4
	National	40.7	71.4	81.3

Le TBS des garçons a également augmenté sur la même période, mais à une vitesse moindre. A la fin de la période, les chiffres montrent qu'il y a un réel rattrapage et parfois une quasi-parité entre les TBS des garçons et des filles. La disparité de scolarisation entre filles et garçons tend ainsi à disparaître.

Les variations des TBS sont parfois de très forte amplitude d'une année sur l'autre. Il n'est pas rare de trouver des différences (avancée ou recul) de 10 pour cent entre deux années qui se suivent. Ces mouvements ne sont pas faciles à saisir. Ils font penser à des changements d'attitude brusques et assez imprévisibles d'une partie de la population, ou à des migrations de la population.

Avec la documentation disponible, il est difficile d'interpréter le TBS à Nouakchott. Vu l'importance du poids de Nouakchott dans le système éducatif mauritanien, il est nécessaire qu'il bénéficie d'une interprétation et d'un suivi particulier. La Direction de la Planification et de la Coopération (DPC)

devrait en particulier intégrer efficacement les écoles privées dans la détermination des TBS nationaux, surtout dans celui de Nouakchott, où l'ampleur du phénomène est important¹⁴.

Stratégie d'orientation

Le projet assistance à l'éducation de base vise l'aide à la promotion de l'éducation des enfants dans les zones les plus vulnérables et à faible taux de scolarisation. Les objectifs de l'activité étaient de compléter les efforts du gouvernement dans la restructuration de l'éducation et de soutenir le programme cadre de développement à la base et de lutte contre la pauvreté en milieu rural. L'aide alimentaire devait inciter les parents à maintenir à l'école leur enfant et ainsi continuer à diminuer les taux d'abandon.

Le ciblage s'oriente vers les écoles situées dans les zones les plus vulnérables à faible taux de scolarisation, et à l'intérieur de l'école, vers les élèves les plus nécessiteux, c'est à dire ceux qui remplissent les critères de pauvreté, d'éloignement ou sont orphelin. L'application des critères de sélection à l'intérieur des écoles est un exercice difficile car les populations dans ces localités ont quasiment tous le même niveau de vie.

Le choix des écoles bénéficiaires à l'intérieur d'une région s'effectue selon une procédure régionale supervisée par les autorités locales : les Walis, les Hakems, les élus locaux, les Directions Régionales de l'Enseignement Fondamentales (DREF), les Directions Régionales des Affaires Sociales et la Santé (DRASS) et de l'Association des Parents d'Elèves (APE). Le choix des élèves à l'intérieur de l'école est de la responsabilité du directeur d'école et des APE. Il s'appuie sur les critères déjà cités plus haut. La collaboration avec les autres partenaires (UNICEF, Banque mondiale) est à encourager.

Le choix des régions fait partie du plan d'opérations signé par le PAM et le gouvernement. Initialement, la zone d'intervention de l'activité cantines scolaires était limitée à six régions : Assaba, Brakna, Gorgol, Guidimakha, Hodh El Charghi et Hodh El Gharbi. Lors de l'exécution du plan, une extension de la sélection est intervenue suite à des négociations directes entre les deux parties après requête du gouvernement mauritanien. Ainsi, la zone d'intervention a été élargie à deux régions, le Tagant et le Trarza.

Chaque famille d'enfant bénéficiaire participe aux frais à raison de 5 Ouguiyas¹⁵ par mois. Cette somme, vu le prix élevé de la viande, ne permet pas d'en acheter chaque jour. Très souvent, les parents déclarent acheter de la viande 2 fois par semaine 1 à 1,5 kg de viande pour un repas de 30 à 50 enfants. Les légumes sont rares, quasiment inexistant pendant certaines périodes. Par ailleurs, le combustible représente une lourde charge pour la cantine. Les repas ne sont donc pas correctement complétés en raison des coûts et/ou de disponibilité. La contribution des familles n'est qu'en partie recouvrée il est difficile d'augmenter la cotisation en raison des disponibilités des populations.

¹⁴ Il semble que les écoles privées ne coopèrent pas pour le remplissage des questionnaires. Il est nécessaire que le MEN trouve une issue à ce problème afin que les chiffres reflètent mieux la réalité.

¹⁵ 1 dollar E.U. = 245 Ouguiyas

3.5 Assistance aux groupes vulnérables

Bases analytiques du Programme de Pays

La composante du Programme “appui aux groupes vulnérables” ne figure pas dans le Schéma de stratégie du pays (SSP) examiné par le conseil d'administration du PAM en Mai 1996. Elle a été mise en œuvre suite à l'enquête nutritionnelle de l'UNICEF en 1996 faisant état d'une situation nutritionnelle alarmante en Mauritanie, et plus particulièrement dans les zones rurales. Il ressort de cette étude une situation critique dans les zones de l'Aftout, l'Affolé et Dahr Nema.

La base de cette assistance est la vulnérabilité de la zone de l'Aftout où sévit une extrême pauvreté. L'ouverture des Centres de Récupération et d'Education Nutritionnelle (CREN) et Centre d'Alimentation Communautaire (CAC) vise par ailleurs les populations les plus vulnérables : les enfants de 0 à 5 ans, les femmes enceintes et allaitantes. Cette composante du PP permet d'apporter un appui à ces groupes vulnérables mais ne garantit pas la pérennisation des acquis, car elle ne s'inscrit pas dans un programme multisectoriel de lutte contre la pauvreté.

La malnutrition constitue un problème aigu de santé publique aujourd'hui en Mauritanie. Elle touche particulièrement les groupes vulnérables tels que les enfants en bas âge, les femmes enceintes et allaitantes. L'enquête nationale, organisée par l'UNICEF, et dont le document final date de février 1996, présente les taux de malnutrition dans le milieu rural et urbain comme suit :

Tableau : situation nutritionnelle de la population mauritanienne

	Urbain (%)	rural (%)	moyenne (%)
Retard de croissance (T//A<2ET)	39.7	49.1	44
Insuffisance pondérale (P//A<2ET)	19.5	27.2	23
Emaciation (P//T<2ET)	6.4	8.2	7.2

Source : MICS, UNICEF 96

ET : écart-type

D'autres sources disponibles au MSAS situent la prévalence du déficit en fer chez les femmes enceintes à 60% et, environ 31% de la population souffre de carence en iode. Les principales pathologies sont les maladies diarrhéiques, les infections respiratoires aiguës, le paludisme, la malnutrition, les parasitoses et la tuberculose. Les principales causes de morbidité et de mortalité juvéno-infantile sont la malnutrition, les maladies respiratoires, les diarrhées et la rougeole.

Dans le cadre du programme de lutte contre les maladies tropicales dans les régions du Trarza et du Brakna, l'enquête réalisée par l'OMS en 95 parmi les enfants scolarisés indique que 40.9% des enfants de 5 à 14 ans avait un rapport poids/taille au-dessous du dixième centile et que 50.4% des enfants étaient anémiques (taux d'hémoglobine <11g/dl).

Dans le cadre de l'identification des besoins d'urgence pour 1999, le PAM a entrepris une étude nutritionnelle dans les régions de grande vulnérabilité alimentaire de l'Affolé et de l'Aftout. L'étude confirme les taux de malnutrition et sa chronicité, comme déjà relevés dans l'étude de l'UNICEF citée plus haut.

L'alimentation mauritanienne est basée sur une consommation élevée de céréales : riz, mil, sorgho et blé pour la majorité de la population. Le taux d'autosuffisance se situe entre 20 et 25%. La consommation de légumes et fruits, est saisonnière et plutôt faible surtout pour les populations rurales. Le lait, disponible pour l'autoconsommation entre octobre et janvier, et la viande sont des aliments de luxe en raison de leurs prix élevés. Le poisson et le niébé sont connus pratiquement dans tout le pays, mais leur consommation est limitée aux zones de production.

Stratégies d'orientation

La stratégie d'exécution fait état de collaboration avec différents partenaires. En effet, un protocole d'accord MSAS/PAM/UNICEF/ONG a été signé mais la mise en œuvre a été plus difficile que prévu. Par ailleurs, la nutrition n'a jamais été une priorité dans la politique nationale de la santé.

Le problème de la malnutrition a été sous estimé et mal pris en considération dans toutes les activités de santé. Cela s'est traduit par une faible implication du MSAS dans le suivi technique des Centres d'alimentation communautaire et des Centres de récupération et d'éducation nutritionnelle.

Des initiatives similaires sont à noter comme le projet pilote financé par la Banque mondiale pour une durée de trois ans et exécuté par le Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine (SECF). Les zones d'exécution dans le milieu rural correspondent à celles du PAM : Assaba, Gorgol, Hodh Gharbi. Lors du démarrage effectif de ce projet en milieu rural il est prévu la signature d'un protocole d'accord entre le PAM et NUTRICOM qui serait très important pour l'atteinte des objectifs des deux partenaires.

Une collaboration avec le projet NUTRICOM, à travers les ONG retenues par les deux parties, serait de nature à améliorer l'impact de chacune des interventions. Les agents régionaux de la condition féminine et les agents locaux des ONG impliqués dans le projet NUTRICOM, permettront aux femmes de développer des activités associatives de production en relation avec l'alimentation.

L'UNICEF, collaborateur de ce projet, participe à cette activité en finançant les formations et le matériel anthropométrique. Par ailleurs, l'approche initialement prévu pour la mise à disposition gratuitement de micronutriments a été abandonnée à la demande du MSAS. Ce dernier voulant l'intégrer au système de recouvrement des coûts afin d'être en cohérence avec sa stratégie de santé pour tous. Il serait important de redynamiser cette collaboration.

Le FNUAP qui soutient le programme national de santé de la reproduction du MSAS intervient en particulier dans les zones de l'Assaba et du Gorgol, région conjointe avec l'activité du PAM. Les accoucheuses auxiliaires qui sont formées peuvent aussi intervenir auprès des populations vulnérables. Une coordination entre les Centres et les postes sanitaires au niveau des consultations est souhaitable bien que ces populations n'aient pas l'habitude de se rendre dans les centres de santé. L'implication des ONG nationales dans l'exécution de ce projet est à encourager. Mais elles doivent au préalable bénéficier d'un renforcement de capacité, de conception, d'exécution et de supervision.

4. SYSTEMES ET PROCEDURES A L'APPUI DU PROGRAMME DE PAYS

Ciblage

La préparation du PP n'a pas bénéficié d'une Analyse et cartographie de la vulnérabilité (ACV) qui n'était pas systématiquement en vigueur à l'époque. Le PP a cependant réalisé une première

sélection des zones géographiques d'intervention sur la base de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (1988-1990) et sur l'enquête sur le profil de la pauvreté menée en 1991-1992. Les activités du PP sont focalisées sur les huit régions agro-pastorales du sud et du sud-est de la Mauritanie considérées comme très vulnérables par les principaux intervenants du suivi et de l'analyse de la sécurité alimentaire. Ce recentrage des interventions du PAM réalisé à l'occasion de la mise en œuvre du Programme tient compte des concentrations de la pauvreté. Ainsi, à la différence des projets antérieurs, le Programme sélectionne délibérément les régions d'insécurité alimentaire et de vulnérabilité.

Au vu des données disponibles au moment de sa formulation, le ciblage géographique retenu est satisfaisant. Lors de l'élaboration du prochain PP, la programmation des activités peut être améliorée et le choix des populations cibles pourrait être affiné en tenant compte des résultats de l'exercice ACV, actuellement en cours, et des données disponibles auprès de l'Observatoire de la sécurité alimentaire (CSA), et du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR). La sélection des bénéficiaires au sein d'une communauté n'est pas véritablement effectuée alors que la composition socio-économique peut être disparate et les bénéfices obtenus d'une intervention du PAM, notamment pour l'activité de base 1, hétérogènes.

Mise en œuvre

L'examen du déroulement de la mise en œuvre du PP met en évidence un retard important dans le démarrage des activités. Approuvé par le Conseil d'administration en octobre 1997, la signature de l'accord avec le gouvernement n'est intervenue qu'au mois de mars 1999, les plans d'opérations signés en juin 1999 et la mise en œuvre effective au mois de mai 2000. Les raisons de ce retard ne sont passeulement imputables à des difficultés de négociation avec la contrepartie gouvernementale mais également par le temps pris par le PAM pour la rédaction et les révisions des résumés d'activités et des plans d'opérations. Il apparaît que la formulation *ex-ante* du PP n'était pas suffisamment détaillée et que la définition du travail et les responsabilités respectives ont été effectuées après l'approbation du PP par le Conseil d'administration avec un temps de circulation trop important des documents entre le bureau local, le bureau régional et le siège.

Ainsi, les faibles taux de réalisations enregistrés aujourd'hui (voir tableau en annexe) sont davantage le résultat d'une mise en œuvre tardive du Programme plutôt que d'une capacité limitée d'absorption de l'aide alimentaire par les activités de développement. A cet égard, l'examen de l'utilisation des vivres sur la période réelle d'activité du Programme montre un niveau d'utilisation moyen relativement satisfaisant.

Suivi-évaluation

Deux ateliers de travail ont bien été organisés pour élaborer avec la partie gouvernementale et les ONG-partenaires des indicateurs de suivi pour la première activité de base. Cependant, l'utilisation de ces indicateurs est très restreinte et se limite, au mieux, au nombre d'interventions entreprises/type et au nombre de bénéficiaires touchés/genre. Des termes-clés, comme «bénéficiaires», «protection d'infrastructures», «fixation de familles», demanderaient à eux seuls un effort de réflexion et de clarification supplémentaire pour que les données recueillies puissent être utiles. Pour ne pas inutilement alourdir la charge de travail du bureau de Nouakchott à court terme, il est suggéré que les partenaires qui exécutent l'activité de base I mettent à l'essai les indicateurs retenus, quitte à ce que ceux-ci soient revus au moment des séances de travail préparatoires du prochain PP.

5. FACTEURS D'EFFICACITE DU PROGRAMME DE PAYS

Intégration

Le PP a été élaboré avant que les exercices du bilan commun du pays (CCA) et du plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) ne soient initiés. Ce n'est qu'en janvier 2001 que le premier brouillon du CCA a été révisé et amendé par les différentes agences et programmes des Nations Unies et son approbation est attendue en juin 2001. L'élaboration de l'UNDAF est prévue pendant le deuxième semestre de l'année 2001 pour une approbation en 2002. Le bureau local du PAM participe de manière satisfaisante au processus et le futur PP devrait tirer profit de la vision commune du système des Nations Unies pour le développement de la Mauritanie. Le prochain cycle de programmation harmonisé pour l'ensemble du système des Nations Unies devrait démarrer en janvier 2003 et coïncide donc avec la date prévue pour le lancement du prochain PP.

La mise en œuvre du PP illustre les efforts de coopération, entre le PAM et les autres partenaires au développement, mais doivent être amplifiés. Les exemples de collaboration encore trop peu significatifs existent dans le développement rural avec le PNUD et la FAO à travers une collaboration sur le projet "Ceinture verte de Nouakchott", le Programme Assaba (PNUD – FENU), le projet Oasis (FIDA – FADES), le Projet de gestion des ressources naturelles en zone pluviale (Banque mondiale); un travail conjoint s'est effectué avec l'UNICEF dans les écoles sur financement des Pays-Bas et dans l'activité "groupes vulnérables". Les collaborations pour l'assistance aux groupes vulnérables existent avec World Vision, la Fédération Luthérienne mondiale (FLM), Caritas et des ONG nationales.

L'approche-programme a eu une incidence positive dans l'attitude du gouvernement vis à vis de l'aide alimentaire du PAM. Conscient que la phase de préparation d'un Programme est unique, pour un montant de ressources important, le gouvernement s'implique davantage que pour la préparation de projets individuels. Les contreparties gouvernementales apparaissent également plus impliquées et disponibles que par le passé dans la phase d'exécution. Le gouvernement et le bureau du PAM semblent avoir tiré les enseignements des retards enregistrés dans la phase préparatoire pour l'exécution de l'actuel PP, ainsi que les efforts qui s'imposent pour améliorer les rapports de suivi et d'évaluation.

Logistique

La Section Logistique du Bureau du PAM en Mauritanie est composée d'un logisticien et d'un assistant basés à Nouakchott et de deux assistants logistiques et administratifs basés à Kaédi et à Kiffa. Les activités logistiques couvrent les huit régions sélectionnées dans le PP avec comme partenaires gouvernementaux principaux le Commissariat à la sécurité alimentaire, le Ministère de l'éducation nationale et le Ministère de la santé et affaires sociales. Le CSA, partenaire principal du PAM, dispose d'une capacité de stockage de 24.000 tonnes environ. Toutes les aides alimentaires pour la Mauritanie, y compris celles du PAM, sont stockées et gérées ensemble dans les magasins du CSA.

L'unité logistique du PAM a été constituée en octobre 98 par le recrutement d'un assistant logistique et l'arrivée du logisticien international dans le cadre de l'EMOP/SEN/6041. Auparavant, la logistique était confiée aux Chargés de programme du Bureau du PAM (programmation, contrats, LTSH, etc....) mais il a été recommandé par l'audit effectué en novembre 1998 de confier toutes les responsabilités à une unité logistique. Le recrutement

d'assistants logistiques, également recommandé, est resté sans suite. Aujourd'hui le manque de personnel spécifiquement logistique dans les sous bureaux est évident. Un seul agent fait office de responsable, d'assistant administratif et d'assistant logistique.

Il a été institué un manuel de procédures logistiques auquel tous les partenaires ont adhéré. Cependant sa mise en pratique par les magasiniers reste difficile car leurs qualifications sont inadéquates. Une première version des supports de gestion a été faite par l'unité logistique et distribuée aux partenaires qui continuent cependant à utiliser leurs anciens documents sur lesquels beaucoup d'éléments d'informations manquent (notamment les «Shipment Instructions» (SI). Il existe parfois des blocages logistiques par méconnaissance des attributions de chacun (ex : la différenciation entre le Précif et le Post cif, le passage de propriété, expédition des vivres sans l'aval du PAM, non-conformité des SI).

L'audit de novembre 1998 avait préconisé une cogestion des denrées entre le Gouvernement et le PAM à tous les niveaux et sur tout le territoire. Cette cogestion n'est pas encore effective ce qui empêche une gestion optimale aussi bien au niveau de Nouakchott qu'à l'intérieur du Pays. CSA et DPA ne respectent pas certaines procédures pour la mise en œuvre de cette cogestion (chronologie, établissement des BS, gestion des magasins de l'intérieur, sorties des denrées, production des rapports d'inventaires physiques des magasins, mise en pratique du manuel de procédures logistiques). Une clarification sur le concept de cogestion est nécessaire pour que chacun puisse savoir où s'arrêtent ses prérogatives conformément aux conclusions et recommandations de l'Audit et la lettre d'entente entre le gouvernement et le PAM.

La mise en place de moniteurs chargés d'accompagner l'aide alimentaire est intervenue dans le cadre des distributions des opérations d'urgence et s'est élargie à l'ensemble aux autres projets pour s'assurer que les denrées parviennent aux bénéficiaires ; le PAM recrute ainsi de façon temporaire les moniteurs qui secondent les agents du CSA ou DPA sur le terrain pour les distributions. La présence de ces contractuels constitue sans doute une étape importante dans la mise en place de la cogestion des opérations du Programme.

Pour la comptabilité des stocks un inventaire a été effectué par le Cabinet d'Expertise Maritime en janvier/février 1999. Auparavant il n'y avait jamais eu d'inventaire des quantités physiques en stock. Cet inventaire a révélé un certain nombre d'anomalies : limite de la compétence du personnel désigné pour gérer les stocks, mauvaise gestion des stocks, avaries dues à un long stockage des denrées et mauvais état des magasins. Les éléments de ce rapport sont confortés par la dernière mission de la section logistique de Nouakchott en décembre dernier. En effet, lors de cette mission, il a été parfois difficile d'effectuer une comptabilité parfaite des denrées dans les magasins par suite d'une confusion dans l'affectation des denrées par projet et dans l'affectation des SI. Les magasins sont parfois directement gérés par les chefs de service qui détiennent aussi bien les clés des magasins que les outils de gestion et les magasiniers désignés ne servent qu'à l'enregistrement à l'arrivée et lors des expéditions.

Les principaux éléments de blocage à une bonne gestion logistique des vivres ont été répertoriés par l'unité logistique du Bureau du PAM à Nouakchott et sont les suivants :

Les magasins CSA/DPA sont gérés directement par les chefs de services régionaux.

Les magasiniers ne sont, dans la plupart des cas, que des pointeurs à l'arrivage et aux expéditions des denrées. Ces magasiniers régionaux sont également utilisés pour le suivi des stocks des magasins des départements, ce qui implique des immobilisations de camions dans ces

zones et parfois l'utilisation d'une tierce personne en dehors du CSA pour la réception des denrées (Maire de Tichitt, détenant les clés des magasins par exemple).

- Les reliquats des anciens projets et des projets en cours, stockés dans plusieurs magasins régionaux sont infestés de parasites. Les magasins du CSA ou ceux de la DPA n'ont pas été traités ni assainis, selon les responsables respectifs, depuis plusieurs années ; par manque de bâches de traitement et fumigation (le Directeur des Stocks du CSA déclare que les bâches actuelles datent depuis 22 ans), alors que le PAM a fourni 15.000 dollars E.U. pour l'achat de produits de traitement l'année dernière. Des articles non alimentaires existent dans presque tous les magasins CSA mais il est parfois difficile d'identifier ce qui appartient au PAM.
- Dans certains magasins, il n'existe aucun système de gestion. Le registre CSA/PAM est établi de façon cumulative. Denrée/S.I./projet sont confondus et aucune documentation complémentaire ne permet leur identification.
- Défaut de supervision du CSA, DPA et des sous-bureaux du PAM. Les missions effectuées par les agents et responsables des sous-bureaux PAM ne font pas l'objet de rapports. Les documents de stocks ne sont pas tenus systématiquement et les articles non alimentaires ne sont souvent pas inventoriés. La qualification du personnel désigné pour gérer ces magasins CSA/DPA au niveau régional étant en dessous du niveau requis pour la tâche à accomplir.
- Défaut d'équipement dans la plupart des magasins (hormis quelques balances ou échelles dans certains). Non-utilisation de palettes dans les magasins (exception faite des magasins DREF). Les denrées sont souvent posées à même le sol, parfois avec des INA, tels que le ciment, et divers objets, provoquant des infestations parfois généralisées des produits et par la suite des avaries et pertes.

Les efforts déployés récemment ont permis de résoudre les problèmes suivants :

- Réconciliation des stocks effectuée lors de la mission logistique d'inventaire de décembre dernier. Cette réconciliation reste cependant imparfaite compte tenu des limites citées plus avant.
- Suivi strict des mouvements des denrées depuis la réception, le stockage jusqu'aux bénéficiaires avec des pertes minimales. Transport jusqu'aux écoles ou sites de distribution en réduisant au maximum le nombre des intermédiaires (surtout pour les cantines).
- Octroi par le CSA de magasins ne contenant que des vivres PAM à Nouakchott. Auparavant toutes les donations en vivres faites au CSA étaient stockées de manière indifférenciée dans les magasins.
- Responsabilisation des partenaires dans l'exécution des transports par leur signature du contrat de transport établi avec le transporteur.
- Introduction des documents de traçage des denrées qui sont en cours de traduction en arabe. Obtention d'un accès plus facile par Internet aux navires en mer transportant des vivres PAM par l'installation d'un logiciel.
- Destruction des avaries et assainissement des magasins au cours de la mission logistique d'inventaire en décembre avec envois d'échantillons pour analyses de laboratoire à Londres (blé, poissons, huile). Négociations et octroi de la réduction des coûts de surestaries et démarrage des containers par l'agent de consignation (MAERSK).

6. CONTRIBUTION DES ACTIVITES AUX OBJECTIFS DU PROGRAMME

6.1 Activités “Développement rural”

Avantage comparatif de l'aide alimentaire

L'activité de base I vient en appui au développement rural et à la sécurité alimentaire. Elle est quasiment l'extension du précédent projet à objectifs multiples (MAU 2822) et les trois volets constitutifs (micro-réalisations, reboisement et appui à la participation des femmes à la sécurité alimentaire) ont chacun une tutelle gouvernementale spécifique (respectivement le Commissariat à la sécurité alimentaire – CSA – la Direction de l'environnement et de l'aménagement rural du MDRE et le Secrétariat d'Etat à la condition féminine) et se traduit par un fonctionnement quasi autonome des différents volets sans cohérence d'ensemble. La définition ou la reconduction des activités se sont davantage faites en fonction du partenaire gouvernemental existant dans l'ancien projet plutôt qu'en fonction de buts, objectifs et activités d'un programme qui ménagerait l'établissement de complémentarités. La nouveauté de l'approche programme pour l'équipe du PAM/Nouakchott comme pour ses partenaires au moment de la formulation en 1997 explique en grande partie ce cloisonnement.

Les partenaires du PAM, notamment les ONG, considèrent que l'aide alimentaire constitue un catalyseur essentiel pour mobiliser les communautés autour de réalisations, coûteuses en temps et en travail. Bien que capital, l'appui en vivres doit être accompagné d'un encadrement technique adéquat et de ressources financières permettant notamment l'achat des articles non alimentaires. Ces moyens d'accompagnement doivent être synchronisés et des garanties doivent être trouvées pour que les actifs créés et la production qui en résulte profitent directement aux populations vulnérables impliquées. Dans certains cas des améliorations s'imposent sur la qualité de ces moyens d'accompagnement ainsi que sur la connaissance de l'usufruit des gains de production.

Utilisation appropriée de l'aide alimentaire

Bien que capital, l'appui en vivres ne représente cependant qu'un maillon de la chaîne, indispensable pour mener à bien certaines des interventions déclenchées: des propositions techniques correctes, puis, des mesures d'accompagnement appropriées et bien synchronisées et, surtout, des garanties que les actifs créés et la production qui en résultera profiteront aux populations vulnérables qui travaillent aux réalisations.

Il n'était ni dans le mandat ni dans les compétences de la mission d'évaluer la pertinence des propositions techniques recommandées par les partenaires actuels du PAM, mais i) le manque de mesures d'accompagnement et ii) l'incertitude qui règne dans plusieurs cas, quant à la propriété des actifs créés, voire même leur simple usufruit à moyen terme, apparaissent des domaines où des améliorations s'imposent.

A ces raisons, qui limitent la création d'actifs pour les populations cibles que souhaite atteindre le PAM, s'ajoutent des facteurs d'un autre ordre, comme le retard d'exécution de tout le programme, dû aux lenteurs de signature du plan d'opération (plus d'un an entre l'approbation du PP et celle du planops) et l'arrivée tardive des vivres sur le terrain à un moment inopportun pour le démarrage de certaines micro-réalisations, notamment les digues, commencées à la hâte en juin 2000, et en partie détruites par les pluies. De surcroît, le manque de mobilité du personnel de la Direction de l'environnement et de l'aménagement rural et les difficultés que

rencontre celle-ci pour obtenir des intrants non alimentaires, aussi essentiels que des sachets pour la culture de plants en pépinière et du petit outillage, limitent sérieusement le travail pourtant capital que celle-ci devrait jouer dans les domaines de la protection des actifs productifs tels des digues, barrages et puits et la création d'actifs, comme des forêts exploitables pour la gomme arabique, le bois de chauffe ou les aliments pour le bétail.

Dans le futur, le PAM devrait privilégier des partenaires : i) qui partagent le souci de complémentarité et d'accompagnement ; ii) qui disposent des moyens humains et financiers pour y parvenir et iii) qui ont la capacité de suivre ce qui se passe, après la fin de l'exécution d'une intervention. La gamme de partenaires actuels, quelle que soit la nature de l'intervention, devrait par conséquent être élargie, en tenant compte de la capacité d'intervention de ceux-ci. Le PAM devrait être en mesure d'établir des protocoles directs avec ces nouveaux partenaires.

Les appuis du PAM à l'ensemble de ses projets/programmes et ONG partenaires d'exécution devront être étroitement harmonisés et tenir compte des micro-projets de la nouvelle Agence d'exécution de micro-projets du CSA qui intervient dans une aire géographique presque identique. L'existence d'un Comité régional de développement par lequel transitent toutes les demandes d'appui pour des interventions qui relèvent de l'activité de base I et d'un Comité régional d'orientation, où sont examinés les micro-projets, pourrait conduire à une utilisation plus rationnelle des ressources, à condition que l'information circule aisément d'un comité à l'autre. A terme, les deux comités pourraient être fusionnés pour en arriver à une programmation commune. La Direction de la programmation du CSA à Nouakchott, qui examine dorénavant l'ensemble des requêtes soumises, pour en assurer une programmation organisée et cohérente, devrait contribuer à assurer une concertation plus efficace.

Des protocoles définissant les obligations de toutes les parties devraient être élaborés. Les informations qui seront fournies aux membres masculins et féminins des collectivités sur les micro-réalisations qui pourraient être entreprises et sur les modalités de leur exécution et de leur utilisation devraient aboutir soit à un refus de la communauté de s'engager aux conditions proposées, soit à une acceptation de partenariat qui, le cas échéant, devra être ratifiée par un contrat tripartite : collectivité, PAM, partenaire d'exécution et co-signature du Wali pour avaliser l'accord.

Conséquences

Ces plus grandes exigences en matière d'information et d'obligations réciproques entraîneront vraisemblablement une révision à la baisse du nombre et du type d'interventions pour que l'accent soit mis sur impact de celles-ci plutôt que sur leur nombre. En 2001, le seul volet 1 a entrepris plus de 200 micro-réalisations dans les domaines de construction de digues, barrages, puits, périmètres maraîchers et rizicoles, infrastructures sociales et pistes. L'ensemble de la première activité de base a comporté environ 500 interventions. D'autre part, si les huit régions actuelles d'intervention du PAM sont conservées dans le prochain PP, le nombre de départements devrait, en revanche, être limité aux plus vulnérables. Enfin, malgré ce recentrage, le personnel de terrain devrait être étoffé pour appuyer les actions d'information et de suivi. La présence de quatre VNU sur le terrain apparaît indispensable.

6.2 Cantines scolaires

Contexte

L'évolution de la scolarisation s'est effectuée dans un sens très positif en Mauritanie avec une réduction des disparités régionales ; la demande scolaire ayant été très forte pendant les années 90. L'évolution de la scolarisation des filles est également positive (7 filles pour 10 garçons en 90/91 contre 9 pour 10 en 98/99).

Ces dernières années, le principal problème du système scolaire mauritanien est la rétention. Ce phénomène est à corréliser avec plusieurs autres paramètres, et notamment, le fait que 61% des écoles n'ont qu'un ou deux niveaux et que seules 17,6% ont un cycle complet, ce qui a conduit certains spécialistes à avancer la théorie de "l'école qui abandonne l'enfant"¹⁶. Le taux de rétention est estimé à 43% en milieu rural et 70% en milieu urbain. Les raisons données pour ces faibles taux de rétention tous sexes confondus sont multiples : l'école ne répond pas aux attentes des parents, n'offre pas le cycle complet d'enseignement, est située trop loin du domicile de l'enfant, les coûts directs et les coûts d'opportunité sont trop élevés.

Le problème de la rétention semble trouver partiellement une réponse théorique dans le nouveau plan décennal 2001-2010 de l'éducation avec le passage de l'éducation de base de 6 à 9 ans. Mais il est nécessaire de mettre en place une dynamique entre le MEN et ses partenaires de l'éducation afin que ce maintien soit traduit dans la réalité. Deux aspects positifs de l'élargissement de l'enseignement de base peuvent être signalés (i) l'amélioration de la rétention des enfants, filles et garçons confondus, jusqu'à la fin de l'enseignement de base nouvelle formule et (ii) les élèves qui abandonneront l'école à ce niveau auront acquis un minimum de connaissance leur permettant d'adopter des meilleurs comportements hygiéniques, nutritionnels, etc. Il apparaît opportun que le PAM s'inscrive dans cette logique.

L'engagement du PAM

Depuis les années soixante, le PAM a soutenu l'effort public national et a apporté son concours au développement de l'éducation. Les indicateurs généraux concernant l'engagement du PAM sont les suivants pour le Programme actuel :

- Accroissement du nombre des rations de 40.000 (1997 : première année du plan d'opération) à environ 64.390 en 2000/2001. Cette augmentation s'est traduite par un doublement du nombre de cantines passant de 607 à 1374 avec une réduction de leur taille moyenne.
- Le taux du nombre de bénéficiaires par rapport à l'effectif national d'élèves est quant à lui passé de 13 à plus de 18% durant la même période, c'est à dire qu'il a cru plus rapidement que celui des effectifs scolarisés.
- Le nombre de bénéficiaires filles avoisine les 45%.

¹⁶ Points de synthèse de l'étude : "Le système éducatif mauritanien éléments d'analyse pour instruire des politiques nouvelles" Banque Mondiale, 2001

- La présence d'une cantine aurait une influence sur la réussite des élèves. La cantine, dans l'ensemble des d'activités menées, apporte sa côte part, sans doute importante, à l'amélioration du taux de scolarisation. La question est de savoir, dans quelles conditions précises la cantine peut améliorer la scolarisation et dans quelles situations elle n'a pas d'effet.
- La cantine offre un déjeuner pendant 180 jours, soit trois trimestres de 60 jours chacun. Elle débute courant octobre et se termine en juin. La corrélation entre scolarisation et cantine scolaire est à priori significatif. Lors de la visite de terrain de la mission d'évaluation, les parents d'élèves, les directeurs et les enseignants n'ont cessé de faire état de l'impact positif de la cantine sur le taux de scolarisation et de rétention. Ces affirmations sont néanmoins insuffisantes ; elles restent à vérifier par une étude spécifique plus approfondie, calculée et vérifiée année par année la relation de cause à effet de "cantine scolaire et TBS". Le repas à la cantine est considéré comme un complément au repas familial ; mais il a été constaté que dans certaines zones, lors de la période de soudure, ce repas constitue le seul de la journée pour l'enfant.

L'environnement de la cantine

Le gouvernement mauritanien, dans le cadre de lutte contre la pauvreté tend vers une intégration et une institutionnalisation de la cantine scolaire dans l'éducation primaire. Cette vision faite à la fois de volonté de prise en charge d'élargissement et de consolidation semble parfaitement correspondre à l'objectif global du Programme de pays.

L'implication des parents se traduit par la prise en charge des coûts récurrents pour le fonctionnement de la cantine : achat de denrées complémentaires, combustible, eau, prise en charge de la cuisinière, entretien. En outre, les parents sont aussi sollicités d'une manière générale pour les autres frais de fonctionnement et d'infrastructure le plus souvent de manière ponctuelle par des appels de fonds. Il n'est pas possible d'avoir une idée globale du montant de la participation des parents en raison de l'absence de valorisation de certains apports non monétaires ou de document de suivi comptable de toutes les interventions des parents dans les activités de l'école. On signalera que les parents d'élèves ne semblent pas suffisamment informés sur leur responsabilité dans la gestion de la cantine, bien que disponibles lorsqu'ils sont sollicités.

Les collectivités locales, en particulier les communes, participent également à l'effort financier en complétant les cotisations prévues pour le transport et le salaire de la cuisinière. Il a été constaté que l'implication des enseignants et du directeur d'école est trop importante dans la gestion de la cantine par rapport aux parents d'élèves. Les premiers étant des fonctionnaires sont à la merci d'une affectation qui pourra créer un vide qui rendra difficile la gestion aux nouveaux arrivants.

Les magasiniers des écoles n'ont en général pas suffisamment de compétences dans la tenue de documents de suivi des stocks. Par ailleurs, certaines cuisinières présentent certaines lacunes, particulièrement dans la cuisson du haricot rouge et l'hygiène.

Certaines cantines ont été fermées dans les régions du Guidimakha et du Gorgol à cause d'une mauvaise gestion. Cette sanction paraît être disproportionnée. Elle affecte les bénéficiaires et les véritables responsables n'ont pas été inquiétés. Il y aurait lieu de mettre un mécanisme de contrôle-sanction adapté à la situation. Elle pourrait à l'avenir se traduire par une fermeture de

cantine à condition que les APE se soient appropriés sa gestion. Il y aurait également lieu de veiller à un meilleur suivi, plus régulier, de la part du PAM sur le terrain.

Aspects techniques

Le plan d'opération de la phase actuelle prévoit une ration de 150g de riz, 30g de légumineuses, 15g d'huile et 2g de sel iodé. Cette ration est distribuée comme repas de midi. On note une absence de protéines d'origine animale qui devraient normalement être apportées grâce à la contribution des parents. Une augmentation annuelle de 5 000 bénéficiaires était prévue et le pourcentage des filles devrait augmenter de 43% à 50%.

A certaines périodes de l'année, la ration constitue un supplément à l'alimentation quotidienne de l'enfant. Par contre, durant la période de soudure, dans les zones les plus vulnérables, elle est plutôt une substitution et peut même constituer le seul repas de la journée pour l'enfant. Généralement, le nombre d'enfants qui mangent lors des repas est plus important que le nombre théorique de bénéficiaires.

L'introduction du haricot rouge a été appréciée par les uns et dénigrée par les autres. L'attitude négative peut être attribuée aux difficultés de cuisson. Par contre le niébé produit localement est bien connu car étant déjà dans les habitudes alimentaires de ces populations ; toutefois cette denrée rencontre des problèmes pour sa conservation.

Les nouvelles rations allouées annuellement (environ 5 000 par an) sont réparties entre les régions préalablement sélectionnées selon une clé de répartition établie entre le MEN, la DPA, la Direction de l'enseignement fondamental (DEF) et les Directions régionales de l'enseignement fondamentales (DREF). Ces augmentations annuelles de ressources prévues dans le plan d'opérations sont davantage utilisées par les DREF pour établir de nouvelles cantines que pour augmenter le nombre d'enfants dans une même école.

Une étude de l'OMS 94/95 (Trarza, Brakna, Gorgol et Guidimakha) sur un échantillon d'enfants scolarisés confirme la présence de parasitoses intestinales, et a isolé pour la première fois les cas de schistosomiasis intestinales et urinaires, jusqu'à cette date inconnue en Mauritanie. Une autre étude du Centre national d'hygiène (CNH) chez des enfants de 6 à 7 ans confirment ces résultats avec des taux élevés d'infestation. Cette étude a révélé la précarité générale des conditions d'hygiène. Les formations en éducation sanitaire et nutritionnelle doivent être encouragées. Elles doivent être effectuées sous la responsabilité du service d'éducation sanitaire et nutritionnelle du MEN en collaboration avec le MSAS (service de santé scolaire et de nutrition).

6.3 Groupes vulnérables

Présentation

L'activité d'assistance aux groupes vulnérables a été mise en œuvre suite à l'enquête nutritionnelle de l'UNICEF en 1996 faisant état d'une situation nutritionnelle alarmante en Mauritanie (malnutrition chronique 44%, insuffisance pondérale –poids/taille- 23%) et plus particulièrement dans les zones rurales de l'Aftout. Cette activité avait pour objectif de répondre à une crise conjoncturelle. Tout portait à croire que ce type d'intervention est temporaire mais elle s'est avérée devoir répondre à un problème récurrent qui était méconnu par les différents intervenants.

Le document du PP prévoit la mise en place d'un réseau d'action de complémentation nutritionnelle, par la mise en place des Centres d'alimentation communautaire et des Centres de récupération et d'éducation nutritionnelle (100 CAC et 20 CREN). Dans chaque centre un minimum de 50 enfants et 25 mères sont concernées. Pour atteindre ce quota fonctionnel de distribution, les villages d'au moins 1500 habitants à haute insécurité alimentaire sont bénéficiaires. Néanmoins, considérant que la plupart des villages ont une faible population, un CAC peut regrouper plusieurs villages, à condition que la distance les séparant ne dépasse pas 2 km. Si les enfants malnourris dépassent le nombre initialement prévu et la capacité d'accueil d'un CAC, un deuxième CAC peut, temporairement, être ouvert le village.

Cette activité a été organisée de manière bilatérale entre le PAM et l'UNICEF où chacun avait sa responsabilité : le PAM par la disposition des vivres et l'UNICEF par son appui à la formation nutritionnelle et la disponibilité de micronutriments, de vitamines etc. Les structures d'accueil (CAC, CREN) étaient mises en œuvre par des ONG nationales et internationales, sous la tutelle du MSAS.

L'activité intéresse - après une première détermination des Wilayas et des moughataas hautement en insécurité alimentaire grave – les villages aux taux de malnutrition infantile élevés et qui sont motivés et prêts à s'engager dans des activités de développement durable. Les zones d'intervention de cette activité concernent 5 régions (Assaba, Hodh El Gharbi, Brakna, Gorgol et Tagant) des huit ciblées par le PP. Ces régions ont été sélectionnées sur la base de leur indice de pauvreté, d'une densité de population suffisante et de leur vulnérabilité aux conditions climatiques.

Cette intervention vise à réduire le taux de malnutrition chez les enfants de six mois à cinq ans, chez les femmes enceintes et les mères allaitantes en fournissant un complément alimentaire et une éducation nutritionnelle et sanitaire à travers des CAC et des CREN. Durant les quatre premières années du programme, il a été prévu de s'adresser à 24.000 enfants et 12.000 femmes enceintes ou allaitantes.

Le complément alimentaire est apporté à la population vulnérable sous forme de repas préparés pour les enfants ou de rations sèches pour les mères. L'activité complémentaire est une activité de développement auprès des mères, en relation avec la satisfaction des besoins alimentaires des enfants et de leur suivi nutritionnel. La ration prévoit du riz, de l'huile, du sucre, du sel iodé, et de la farine fortifiée. L'exécution du projet est confiée à des ONG expérimentées sous la tutelle du MSAS.

Les femmes enceintes bénéficiaires recevront des rations sèches durant les trois derniers mois de leur grossesse et les femmes allaitantes durant les premiers mois d'allaitement. Selon la programmation du PAM, le CAC sera ouvert durant 9 mois de l'année (période de soudure et des travaux champêtres). La quantité journalière pour 50 enfants : 9 kg de CSB, 1,5 kg d'huile, 1,5 kg de sucre et 250 g de sel. Elle représente un apport énergétique de 1050 Kcalories, 31 g de protéines et 40 g de lipides par enfant/jour. Celle des femmes enceintes est de 2139 Kcalories, 60 g de protéines et 73 g de lipides. Lors de la mission de terrain il a été constaté des lacunes techniques au niveau des auxiliaires de nutrition communautaire ainsi qu'une mauvaise gestion des stocks et une supervision parfois approximative.

Contribution aux objectifs

Dans le cadre de réduction de la pauvreté, document de base pour la politique économique et sociale du pays 2001-2015, l'objectif en terme d'alimentation est d'assurer un apport journalier de 2400 Kcalories et de 50 g de protéines par personne. De ce fait, l'intervention du PAM auprès des groupes vulnérables est l'amélioration de leur situation nutritionnelle et la fourniture aux mères une éducation nutritionnelle et sanitaire. Les bénéficiaires ne sont pas souvent soutenus par d'autres activités pour améliorer leurs conditions de vie.

La mission de revue technique de juillet 1998 a insisté sur une approche plus communautaire, dans l'exécution des activités du CAC/CREN. Cette activité est considérée comme une aide d'urgence contre la malnutrition mais doit être également un vecteur d'apprentissage et d'actions en relation avec l'alimentation et la nutrition.

A l'heure actuelle, les CREN fonctionnent comme des CAC. En effet, les services de santé n'ont pas intégré à ce jour la fonction/le fonctionnement des CREN, car dans les zones rurales retenues, le personnel est insuffisant pour prendre en charge les activités préventives, des consultations prénatales et le traitement de la malnutrition.

Il a été constaté une absence quasiment totale du MSAS dans le cadre du suivi et de la supervision les activités du CAC/CREN. Cette absence porte un préjudice important à l'activité 'appui aux groupes vulnérables'. En effet, les auxiliaires de nutrition n'ont pas vocation de faire des consultations et ne peuvent donc pas traiter les maladies associées à la malnutrition. La présence du corps médical dans cette activité d'appui aux groupes vulnérables permettrait de mettre sans risque un programme de déparasitage systématique pouvant contribuer à la diminution de la durée de récupération des enfants. En outre, les femmes enceintes ou allaitantes pourraient bénéficier des conseils complémentaires.

L'allaitement maternel est de rigueur en Mauritanie. Pour le sevrage la population continue les vieilles habitudes traditionnelles qui consistent à donner comme premier aliment à l'enfant, soit de l'eau sucrée ou des dattes écrasées etc. Le plat familial est introduit précocement dans son alimentation (un mois et demi à deux mois) et les bouillies administrées à l'enfant lors de cette période ont montré leur limite par leur apport énergétique faible (densité énergétique : énergie/volume). L'ensemble de ces éléments aboutit à une malnutrition protéino-énergétique avec une fragilisation de l'état sanitaire et nutritionnel des enfants en bas âge. La durée de récupération des enfants malnourris admis au CAC est longue (70 jours en moyenne). Le taux de récupération dans cette période est aussi très faible (moins de 50%).

Cadre institutionnel

Lors du remaniement ministériel d'octobre 2001, le MSAS a élaboré un nouvel organigramme avec la nutrition qui occupe le rang de service et la création d'un service de santé scolaire. Il semblerait que la nutrition ait intégré les plans triennaux régionaux. L'approche multidisciplinaire du nouveau plan s'est répercuté au niveau régional. Les activités de formation, Information éducation et communication (IEC), prennent une place prépondérante.

L'objectif du plan directeur de la santé 1998/2002 est de permettre à toute la population d'accéder aux soins de santé primaire. Il prévoit entre autre de renforcer la couverture sanitaire, améliorer la performance des structures, et assurer un financement adéquat du système. La politique de santé a connu une décentralisation. Cependant, les structures sanitaires sont

inégalement réparties et il y a d'importantes disparités entre le milieu rural et urbain tant en qualité des soins que de disponibilité du personnel soignant. Le système de recouvrement des coûts initié en 1993, devrait permettre à toute la pyramide sanitaire, de l'hôpital régional aux unités de santé de base (USB), de pouvoir prodiguer des soins de santé primaire et fournir les médicaments essentiels.

La stratégie actuelle du MSAS est d'instaurer une approche sectorielle des activités sanitaires pour une meilleure intégration afin d'améliorer son impact. Cela inscrit la santé dans une politique de développement durable. Par ailleurs le Plan national d'action pour la nutrition (PNAN) qui était en veilleuse depuis sa création en 1995 semble aujourd'hui bénéficier d'une relance par le MSAS, ce qui devrait faciliter sa mise en œuvre.

La dynamique qui semble exister au sein de la nouvelle équipe du MSAS devrait inciter le PAM à saisir cette opportunité pour mieux impliquer la contrepartie gouvernementale dans les zones d'interventions pour lesquelles un protocole d'accord est en vigueur. La finalité serait d'introduire un paquet minimum d'assistance sanitaire dans les activités des CAC et CREN.

7. ENGAGEMENTS ENVERS LES FEMMES

La mise en œuvre du volet "appui à la participation des femmes" (au sein de l'activité de base I) doit faire face à des contraintes importantes comme la mobilité réduite du partenaire d'exécution sur le terrain qui confine les actions au milieu urbain, périurbain ou dans un rayon de moins de 20 km des villes. Les actions sont réservées aux coopératives reconnues par le Secrétariat d'Etat à la condition féminine ce qui restreint encore la portée des interventions qui sont limitées au maraîchage et à l'artisanat. Par ailleurs, les besoins en formation intéressent l'ensemble de la population démunie et l'expérience acquise a conduit les responsables à envisager, pour le prochain Programme, un volet formation destiné à tous les bénéficiaires de l'activité de base I qui le souhaitent et sans le limiter aux activités de maraîchage et de l'artisanat.

L'engagement du PAM envers les femmes est plus évident dans le cadre des activités de base II : "développement des ressources humaines". Pour l'alimentation scolaire, les jeunes filles sont assistées au même titre que les garçons et pour l'appui aux groupes vulnérables, les femmes sont les principales bénéficiaires. L'engagement vis-à-vis des femmes, dans le contexte de l'activité de base I "développement rural", demande à être apprécié de façon nuancée car, dans le contexte mauritanien, l'analyse sur de simples considérations d'équité hommes/femmes est réductrice et, compte tenu des enjeux, pour traduire les besoins en actions de développement significatives, il est souvent plus pertinent de raisonner en termes de communautés vulnérables confrontées à l'accès aux ressources vitales (terre et eau).

8. POLITIQUE VISANT A "FAVORISER LE DEVELOPPEMENT"

8.1 Considérations générales

Les activités du PP en Mauritanie sont globalement en conformité avec les principes énoncés dans le document de référence¹⁷ qui fixe le cadre de la politique d'utilisation de l'aide

¹⁷ "Favoriser le développement" – Questions de politique générale; Session annuelle du Conseil d'administration du PAM (WFP/EB.A/99/A). Rome, 17-20 mai 1999.

alimentaire pour le développement du PAM. Le Programme de pays contient de fait l'ensemble des cinq activités énumérées comme soutenant cette politique avec des modalités adéquates d'utilisation de l'aide alimentaire. Par ailleurs, l'essentiel des directives concernant le ciblage géographique des activités est respecté alors que le ciblage des ménages bénéficiaires devrait être affiné. Enfin, le travail en partenariat est une réalité même s'il doit être, comme souligné par ailleurs, notablement amélioré.

Les limites de l'application de la politique visant à «favoriser le développement » ont surtout été trouvées sur le manque de mise en évidence des résultats obtenus concernant le suivi, l'évaluation et la mesure de l'impact qu'ont les actions sur les populations cibles de l'assistance de PAM. Des indicateurs de résultats clés, notamment au niveau des ménages, doivent être mis en place pour un pilotage du Programme dicté par la politique visant à «favoriser le développement ».

8.2 Activités “Développement rural”

La conception de l'activité de base I est en conformité avec les objectifs deux, trois quatre et cinq de la politique visant à «favoriser le développement » soit : (i) permettre aux ménages pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation et à la formation ; (ii) permettre aux familles pauvres d'acquérir des actifs et de les conserver ; (iii) atténuer les effets des catastrophes naturelles dans les zones exposées à des crises répétées de cette nature ; (iv) permettre aux ménages qui sont tributaires de ressources naturelles dégradées pour leur sécurité alimentaire de trouver des moyens de subsistance plus durables.

Les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre de cette activité de base atténuent les effets positifs qu'elle pourrait engendrer. Ces problèmes peuvent être regroupés autour des thèmes suivants :

- Retards dans l'arrivée des vivres qui contraignent au démarrage de certaines interventions à des moments inopportuns de l'année : notamment, constructions tardives de digues et de barrages qui empêchent de les terminer avant le début de la saison des pluies et qui obligent les collectivités à reprendre le travail l'année suivante.
- Incapacité de la part de certains partenaires de fournir les intrants non alimentaires, pourtant prévus dans les protocoles, en particulier de petits équipements (brouettes, pelles) et des sachets de plastique sans lesquels le reboisement et la fixation des dunes ne peuvent être correctement exécutés. A défaut de pouvoir être résolu par les partenaires concernés, le PAM/Nouakchott devrait trouver sur place une solution de rechange auprès de donateurs préoccupés par la protection de l'environnement.
- Difficultés d'atteindre les populations-cibles visées par la création d'actifs et, peut-être, accentuation des inégalités dans certains cas. Les doutes suscités par la visite de terrain de la mission sont suffisamment importants pour suggérer une évaluation ex-post d'un échantillon d'interventions afin de vérifier la nature des utilisateurs ; de même que la viabilité et la pérennité des actifs créés. Cette évaluation ex-post, qui devrait comporter un ingénieur du génie rural, un agro-économiste et un sociologue, devrait être entreprise dans les plus brefs délais afin d'orienter le prochain PP. Si les conclusions démontrent que les antécédents historiques et l'organisation sociale empêchent une distribution adéquate des ressources -qu'il n'est ni dans le pouvoir ni dans le mandat du PAM de modifier -il faudrait alors considérer à sélectionner les activités telles la protection de l'environnement et

l'éducation de base qui présentent moins de risques inhérents de monopole par les plus nantis et qui profiteraient aux femmes de façon équitable.

- Concentration des efforts de formation sur les femmes qui vivent en milieu urbain et périurbain et, en corollaire, manque d'attention suffisante aux besoins en formation des hommes et aux activités génératrices de revenus qui pourraient être à la fois économiquement très rentables pour les femmes rurales et bénéfiques pour la protection de l'environnement. Y parer exigera une vision de l'engagement envers les femmes, autre que purement formelle, et la recherche de nouveaux partenaires.

8.3 Activités "Développement des ressources humaines"

Cantines scolaires

L'activité cantines scolaires vise des écoles installées dans des zones d'insécurité alimentaire notoires dont les taux de scolarisation sont faibles. Il offre une amélioration des conditions d'étude des enfants bénéficiaires en leur offrant au moins un repas dans la journée. Il a été constaté, dans les localités bénéficiaires de ce projet, que le taux de scolarisation, et surtout celui des filles, a augmenté d'une manière significative. Plusieurs études ont montré que l'éducation des filles a un impact direct sur la lutte contre la malnutrition infantile. La cantine permet de soulager la faim de courte durée, elle augmente ainsi la capacité d'apprentissage des enfants, diminue l'absentéisme des élèves dans l'après-midi et abaisse le coût d'opportunité de la scolarisation primaire des enfants.

L'accroissement spectaculaire des taux de scolarisation observés ces dernières années n'est pas un résultat acquis définitivement car il semble que les communautés n'ont pas encore intégré tout l'intérêt de scolariser les enfants et en particulier les filles. Les parents n'ont pas bénéficié d'activités de sensibilisation sur l'intérêt de la scolarisation. L'appui du PAM au système scolaire fondamental avec un accent particulier à la scolarisation des filles est de nature à favoriser le développement et notamment l'impact positif de l'éducation des mères sur la situation nutritionnelle de leur enfant.

Groupes vulnérables

L'intervention du PAM auprès des groupes vulnérables permet l'amélioration de leur situation nutritionnelle, en leur fournissant une complémentation alimentaire, mais aussi en dispensant aux mères une éducation nutritionnelle et sanitaire. Ce programme a été conçu dans l'optique d'une intervention conjointe PAM/UNICEF avec l'appui technique du MSAS. Cette activité d'appui aux groupes vulnérables, telle que conçue, permet d'amener un complément alimentaire aux enfants et aux mères pendant les périodes critiques de leur existence et se trouve donc en conformité avec les préceptes indiqués dans la politique "favoriser le développement". Elle permet de couvrir les besoins nutritionnels des populations vulnérables et évite ainsi, d'une manière ponctuelle des situations de malnutrition. L'objectif principal de cette activité est la réduction du taux de malnutrition de la population bénéficiaire tout en aidant le gouvernement à améliorer sa gestion des programmes d'appui nutritionnel grâce à une approche participative axée sur l'éducation sanitaire et nutritionnelle.

L'impact de la malnutrition sur les enfants en bas âge a des conséquences graves sur leur développement physique et psychologique. Un complément alimentaire fournit les éléments nutritifs nécessaires à leur croissance et à leur développement intellectuel, les met à l'abri des

maladies et à la mortalité infantile. Les femmes enceintes et allaitantes ont des besoins nutritionnels spécifiques. La situation alimentaire d'une femme enceinte a un effet direct sur le développement du fœtus, du poids de naissance de l'enfant et de la disponibilité des réserves de graisse pour la période de l'allaitement. En outre, l'état nutritionnel de la femme allaitante influence aussi la quantité du lait maternel qui apporte à l'enfant les micronutriments dont il a besoin.

Le programme d'intervention auprès des groupes vulnérables n'aborde toutefois pas le problème dans sa globalité et n'inscrit pas cette activité dans une stratégie de développement durable. Par ailleurs, la ration qui est donnée aux femmes enceintes et allaitantes est partagée au niveau de la famille toute entière car identique aux rations ordinaires familiales. Cela minimise l'impact attendu de cette assistance. Pour avoir un meilleur résultat, distribution des aliments fortifiés, différents de la nourriture familiale ordinaire, à l'intention des femmes enceintes et allaitantes est nécessaire.

Cette activité n'est pas accompagnée par un déparasitage systématique des enfants admis dans un CAC/CREN. Un traitement vermicide permettrait d'éliminer un facteur qui contribue de manière importante à la malnutrition infantile. Le programme de sensibilisation sur les conséquences de la malnutrition, à l'intention des mères, est de nature à améliorer la situation.

L'activité telle que conçue répond à l'idée que le problème de la malnutrition est conjoncturel et relève d'une réponse ponctuelle. Tout indique en revanche que la question de la malnutrition est endémique et devrait être abordée dans sa globalité par des actions de lutte contre la pauvreté dans les régions affectées.

9. RECOMMANDATIONS

Analyse de la conception et de la structure du Programme

Pour la préparation et la mise en œuvre du prochain PP, il est recommandé de rendre opérationnel un Comité interministériel de coordination et de pilotage du PP sous la présidence du Ministère des affaires économiques et du développement avec comme principaux participants : le bureau local du PAM, le CSA, le Ministère du développement rural et de l'environnement (MDRE), le Secrétariat d'Etat à la condition féminine, le Ministère de l'éducation et le ministère de la santé et des affaires sociales (MSAS). Il est recommandé en outre de constituer une Direction exécutive et, le cas échéant, une unité technique de coordination. Niveau de représentation et périodicité des réunions seront guidés par une approche pragmatique dont les modalités devraient être consignées dans le prochain PP soumis au Conseil d'administration du PAM.

Il est recommandé que le PAM démarche activement en vue d'augmenter le nombre de ses partenaires notamment dans le secteur du développement rural. Devraient être privilégiés des partenaires : i) qui partagent un souci de complémentarité et d'accompagnement ; ii) qui disposent des moyens humains et financiers complémentaires et iii) qui ont la capacité de suivi et d'évaluation.

Systèmes et procédures à l'appui du Programme de pays

Pour faciliter la programmation, l'exécution, le suivi des opérations et éviter la dispersion des efforts, il est recommandé de programmer et de concentrer les activités sur un territoire donné

avant que de se déplacer sur un autre terrain d'intervention. Pour gagner en synergie, le ciblage et la planification des activités devraient adopter une vision intégrée d'aménagement de terroirs où devraient s'effectuer plusieurs activités du PP. Par ailleurs, pour apprécier la pérennité et l'appropriation des actifs réhabilités ou créés, une étude socio-économique spécifique est souhaitable.

Mise en œuvre

Afin de réduire le temps de latence entre l'approbation du PP et sa mise en œuvre, il est recommandé que le travail de formulation du Programme à venir soit plus approfondi qu'auparavant. Ceci permettrait de disposer d'une bonne définition technique des activités à conduire ainsi que des aspects opérationnels connexes, afin d'anticiper sur la formulation des futurs documents (profils d'activités, plans d'opérations, lettre de démarrage, etc.).

Logistique

Pour le prochain PP il est recommandé que le PAM se dote de ressources humaines suffisantes en confirmant le personnel logistique et en affectant les indispensables Volontaires des Nations Unies dans les régions.

Malgré le ciblage géographique du Programme, l'étendue du territoire et la faible densité de la population induisent des contraintes dans le suivi des activités et la gestion des vivres. La présence d'un personnel d'encadrement du PAM suffisant est la condition nécessaire pour la mise en œuvre d'un PP en Mauritanie. Le personnel à Nouakchott doit être maintenu en nombre même si la répartition entre personnel national et international peut être amendé en fonction des ressources disponibles ("Coûts directs de support"). En revanche, sur le terrain, la présence du PAM est insuffisante et il apparaît crucial de pourvoir au renouvellement des postes, aujourd'hui vacants, des deux volontaires des Nations Unies (VNU) à Kiffa pour la partie est du pays et à Kaédi pour le sud auxquels devraient s'ajouter deux autres VNU pour un suivi adéquat des opérations. Ces quatre volontaires pourraient s'insérer dans des structures locales de développement pour diminuer les coûts de fonctionnement d'un sous bureau dans le pays.

Il conviendrait également de clarifier auprès des partenaires la notion de cogestion pour que chacun puisse savoir où s'arrêtent ses prérogatives conformément aux conclusions et recommandations de l'audit de 1998 et lettre d'entente entre le GOM et le PAM. Par ailleurs, la formation en matière de gestion logistique du PAM est nécessaire, pour la contrepartie du Gouvernement et les ONG ; responsabilisation des bénéficiaires (parents d'élèves pour les cantines) avec leur présence lors des enlèvements (ou délégué de la collectivité).

Genre

Il est recommandé que les activités intéressant en priorité les femmes portent sur des domaines techniques. L'alphabétisation fonctionnelle doit être prioritaire pour permettre aux femmes de mettre à profit leur savoir dans des domaines où la possibilité de tirer des revenus substantiels est assurée comme les reboisements pour la production de gomme arabique, de bois de chauffe ou de construction, ainsi que pour la production d'aliments pour le bétail.

Politique visant à «favoriser le développement»

Il est recommandé que les activités du nouveau Programme comportent des objectifs et des indicateurs associés quantifiables ainsi que les données de référence requises pour mesurer l'impact du Programme sur sa capacité à lutter, sur le long terme, à l'insécurité alimentaire des ménages pauvres.

Développement rural

Il est recommandé qu'une nouvelle définition de l'activité soit élaborée par la conduite d'ateliers de travail auxquels participeraient le PAM et ses partenaires. Ces ateliers porteraient sur la vulgarisation des nouvelles orientations stratégiques du PAM et sur l'élaboration d'un cadre logique qui dictera les modalités d'intervention en sélectionnant les partenaires qui ont un avantage comparatif à la réalisation des objectifs assignés.

L'élargissement de l'éventail des partenaires exigera une programmation plus rigoureuse. Pour harmoniser les différentes interventions, le Comité régional de développement (CRD) et la Direction de la programmation du CSA à Nouakchott seront les instruments privilégiés du PP. Il est recommandé la signature de contrats quadripartites sur les modalités de mise en œuvre et sur les garanties de propriété des biens créés entre la collectivité, le Wali¹⁸, le PAM et le partenaire d'exécution.

A la condition que de nouveaux partenaires puissent assurer un volume de travaux conséquent, et sous la direction du Comité interministériel de coordination et de pilotage du PP, il est recommandé que le PAM puisse – avec le visa du Ministère technique de tutelle - établir des protocoles d'accord bilatéraux avec des nouveaux partenaires, évitant ainsi le cycle normal d'examen des micro-réalisations pour gagner en souplesse et vitesse d'intervention.

Il est recommandé que les partenaires du PAM fournissent, avant le début de la première distribution de vivres et à l'ensemble des membres d'une collectivité, des informations détaillées sur les modalités d'octroi des vivres. La présence des femmes à ces réunions est capitale. Les travaux de l'activité de base I étant soutenus sur la base de la distribution de rations familiales, les partenaires devraient veiller à ce qu'un seul membre d'une famille participe aux travaux pour éviter l'arrivée d'une quantité relativement importante de vivres au sein d'une seule famille qui peut favoriser la vente des denrées du PAM.

Cantines scolaires

Il est recommandé que le PAM concentre ses efforts dans la consolidation de l'existant. Cela doit se traduire par une augmentation progressive du nombre de bénéficiaires dans les cantines déjà existantes pour aller vers les 100% de bénéficiaires. La sélection à l'intérieur de l'école n'est pas recommandée en raison de sa nature discriminatoire et de la difficulté de sa mise en œuvre.

Il est recommandé de renforcer les formations/sensibilisations à l'intention des Associations des Parents d'Elèves (APE) sur la gestion de la cantine et sur leur responsabilité. Par ces actions, il s'agit d'amener les parents à s'impliquer d'avantage dans la vie de l'école, ce qui peut contribuer,

¹⁸ Gouverneur de la région.

non seulement à augmenter ou à maintenir le taux de scolarisation, mais surtout à limiter la déperdition scolaire des enfants, et notamment des filles. En outre, il est recommandé de clarifier les engagements des parents lors de l'ouverture des cantines.

La nouvelle initiative du PAM de transporter les vivres jusqu'aux bénéficiaires est à encourager. La participation des parents pour le transport ne doit pas être supprimée, comme c'est la tendance actuelle, mais plutôt être re-investie dans le but de l'amélioration de l'environnement scolaire et la diversification des repas de la cantine. Dans un souci d'amélioration des repas de la cantine, il pourrait être envisagé la prise en charge partielle, en nature (riz, huile, légumineuse), du salaire de la cuisinière. La contrepartie des parents ainsi épargnée servirait à l'amélioration des repas de la cantine. Par ailleurs, plusieurs études ont montré l'existence de parasites dans la population scolaire ; il est donc recommandé de mettre en œuvre le déparasitage des enfants dans les écoles bénéficiaires des cantines sous la supervision technique du MSAS/MEN.

L'impact de la cantine ne peut être illustré par des données chiffrées. Il pourrait cependant être mis en évidence par une exploitation des données (suivi statistique de proximité) recueillie à l'école pour suivre comparativement le taux d'absentéisme des bénéficiaires de la cantine par rapport à l'ensemble des enfants. Il serait en outre intéressant de faire une étude pour mieux cerner l'attitude et la perception des parents et des élèves par rapport à la cantine ainsi que sa contribution éventuelle sur la situation nutritionnelle des enfants par le suivi de "l'Indice Masse Corporelle" (IMC) des bénéficiaires et non bénéficiaires.

Avec l'élargissement de l'éducation de base de 6 à 9 ans, le PAM, compte tenu de ses objectifs devrait intégrer les trois premières années du secondaire dans le Programme de pays. Cependant les écoles assistées ne peuvent être que celles qui possèdent en même lieu les 9 années de l'enseignement de base. Les structures ayant les deux cycles du secondaire (collège et lycée) ne pourraient pas être prises en considération. L'aide du PAM à la scolarisation devrait se poursuivre et se renforcer (augmentation du nombre de bénéficiaires) pour accompagner et soutenir la mise en œuvre du nouveau plan décennal durée (2001-2010) afin de permettre la consolidation et la pérennisation des acquis de la scolarisation universelle.

En complément au ravitaillement en vivres de la cantine, le PAM ou le partenaire pourra intégrer des activités de sensibilisation envers les élèves et les parents sur les meilleurs comportements alimentaires et les meilleures pratiques d'hygiène. Ces activités peuvent être réalisées avec l'appui des comités locaux qui peuvent être mis en place. Les groupements féminins et les associations de jeunes peuvent être mis à contribution. En outre, ces différentes animations peuvent comporter des thèmes sur l'intérêt de la scolarisation des filles. Il serait important que la cantine puisse s'inscrire, à long terme, dans un processus de changement de comportement alimentaire et hygiénique (plat équilibré, diversification alimentaire, latrines, hygiènes etc.).

L'implantation de jardins scolaires doit être encouragée. Les jardins sont un moyen de démonstration et peuvent également avoir une finalité productive lorsque les ressources en terre et eau le permettent. Ils sont un excellent vecteur pour l'apprentissage de l'horticulture et pour le changement des habitudes alimentaires, indispensable dans un pays où les carences nutritionnelles (micronutriments) sont aussi liées à un manque de légumes dans l'alimentation. La plantation d'arbres fruitiers est à encourager lorsque les conditions agronomiques le permettent.

En coordination avec les autres partenaires extérieurs (OMS, UNICEF et Banque mondiale), le PAM devrait œuvrer pour l'introduction de modules de santé et de nutrition dans la formation des instituteurs à l'École Normale des Instituteurs (ENI). Ces modules doivent répondre aux objectifs de "l'école pour la vie" que préconise les plans de développement. Enfin, il est recommandé que le PAM, partout où cela est possible s'associe aux partenaires intervenant dans le domaine de l'éducation qui disposent de ressources techniques et financières tels que la Banque mondiale et l'UNICEF ou le projet UNFIP.

Groupes vulnérables

Il est recommandé une amélioration dans la composition nutritionnelle des repas (après une étude comparative apport nutritionnel des bouillies offertes/besoins de l'enfant), ou une introduction du lait caillé entre les deux bouillies afin de diminuer la durée de récupération des enfants. Un déparasitage systématique des enfants malnourris, accueillis dans le CAC/CREN, sous la supervision de l'agent de santé, serait d'une grande utilité.

La disponibilité du matériel anthropométrique au sein des CAC/CREN est nécessaire afin de permettre un suivi plus régulier des enfants par l'Auxiliaire de nutrition communautaire (ANC). Ainsi, les enfants "récupérés" laisseront la place à ceux qui n'ont pas pu être pris en charge lors de la précédente sélection.

Le PAM devrait insister auprès des ONG partenaires et des superviseurs pour que les enfants malnourris, qui n'ont pas pu intégrer le CAC/CREN, puissent bénéficier d'un suivi à distance. Leurs mères doivent être soutenues et conseillées sur les comportements à adopter ; elles devraient être invitées à toutes les séances d'éducation afin que la situation de leur enfant ne se dégrade. Les pesées devraient être hebdomadaires. La disponibilité de matériel didactique, entre autre le "flip chart", lors des séances de sensibilisation, permettrait de mieux atteindre les objectifs. Le recyclage des auxiliaires de nutrition communautaire est nécessaire afin de mieux répondre aux exigences de la gestion d'un CAC/CREN.

En étroite concertation avec les ONG, le PAM devrait veiller au bon fonctionnement des CAC/CREN afin de contribuer à une meilleure récupération des enfants malnourris. La sensibilisation, bien que prévue dans le PP, devrait être renforcée, se faire régulièrement par l'auxiliaire de nutrition et appuyée, le cas échéant, par l'agent de supervision de l'ONG et le représentant du Ministère de la santé.

Dans certaines localités où il n'existe pas d'encadrement sanitaire, il serait pertinent que le PAM recommande à ses partenaires, en l'occurrence le MSAS, de mettre à la disposition de l'ANC, après une formation, des médicaments essentiels et des micronutriments (fer, vitamine A etc.) dans une pratique de recouvrement des coûts. La supervision régulière de l'agent de l'ONG et de la santé doit s'orienter vers une supervision-formation. Par ailleurs, Il est recommandé que les CAC s'intègrent dans les projets de développement pour s'inscrire dans un cadre global de lutte contre la pauvreté et d'amélioration de la sécurité alimentaire.

Pour le bon fonctionnement des CAC/CREN, il est nécessaire de prévoir des recyclages des ANC. Ce recyclage/formation devrait être essentiellement orientée vers la pratique. Les ANC après cette formation doivent pouvoir être capable de peser correctement un enfant, de mesurer sa taille, d'interpréter les données en mettant à leur disposition des tables d'interprétation du rapport P/T. Les ONG partenaires et les superviseurs devraient bénéficier d'une formation tant au niveau du suivi que sur la problématique de la malnutrition et de sa prise en charge.

Il apparaît nécessaire, après cette première intervention de trois ans de fonctionnement de cette composante du Programme, de faire un état des lieux de la situation nutritionnelle, mais aussi d'une enquête de Comportement, attitude et pratique (CAP) au sein des populations intéressées sur la santé maternelle et infantile (allaitement, sevrage, vaccination femmes enceintes etc.). La fermeture d'un CAC ne devrait être envisagée que si en plus de la condition initialement retenue (nombre d'enfants inférieurs à 10), il y ait présence de structures d'accompagnement qui assurent un suivi adéquat dans le domaine de la santé maternelle et infantile.

Il est recommandé que le PAM joue un rôle de catalyseur pour les CAC/CREN en essayant d'amener tous ses partenaires à s'acquitter de leurs responsabilités. A cet égard, le protocole d'accord MSAS/PAM/UNICEF/ONG pourrait être rediscuté pour revoir les attributions de certains partenaires afin qu'ils puissent honorer leurs engagements. Il conviendrait en outre de chercher les moyens de renforcer les capacités de mise en œuvre du MSAS et des ONG.

Il est recommandé une implication forte du MSAS dans la mise en œuvre et la supervision et formation des agents des CAC et CREN. La participation du MSAS à l'activité d'appui aux groupes vulnérables apparaît indispensable pour garantir l'impact souhaité sur les bénéficiaires. Il y a lieu de saisir l'opportunité de la nouvelle restructuration du MSAS et de la place dévolue à la nutrition au sein de la politique de santé du pays. Il apparaît impératif que le MSAS puisse s'impliquer dans cette assistance aux groupes vulnérables en y apportant toute sa technicité. Par ailleurs, le PAM devrait saisir l'occasion que certains partenaires tel que l'OMS et l'UNICEF soient en phase de préparation de leurs nouveaux programmes pour rechercher une meilleure synergie des interventions.

Annexes

ANNEXE 1

MANDAT DE LA MISSION

Contexte

En 1994, le PAM a adopté la politique de l'approche-programme par pays qui remplace l'approche par projet qui ne permettait pas de relier facilement l'assistance du PAM à la planification nationale globale; il n'était guère possible non plus d'intégrer les différentes activités/projets du PAM de façon à obtenir un programme de pays cohérent. La nouvelle approche entraîne quelques changements fondamentaux dans la manière de planifier et de programmer les activités du PAM: elle repose sur une stratégie axée sur les populations et l'alimentation et utilise le "pays" comme entité de base de l'engagement du PAM. Un programme de pays doit apporter une réponse cohérente et ciblée aux objectifs stratégiques du pays bénéficiaire qui coïncident avec ceux du PAM et des autres partenaires d'aide. Cette nouvelle orientation va en outre dans le sens de la réforme de l'ONU (CCA, Plan cadre pour l'aide au développement (UNDAF), etc.).

L'approche programme par pays est présentée dans trois documents de référence clés: CFA 37/P/7 (avril 1994), CFA 38/P/6 (octobre 1994) et CFA 40/8 (octobre 1995). Dans le cadre des orientations prévues par le Schéma de stratégie de pays (SSP) et d'une justification précise de l'aide alimentaire, le programme de pays devrait apporter une orientation stratégique au niveau national au programme d'activités/projets du PAM. Les fonctions proposées de l'aide alimentaire devraient être fondées sur une analyse approfondie de la sécurité alimentaire nationale et de la vulnérabilité de groupes de population déterminés.

Programme de pays pour la Mauritanie : Aperçu

Le programme du PAM pour la Mauritanie (1998-2002) prend pour cadre d'intervention les huit régions agro-pastorales du pays choisies sur la base de leur indice de pauvreté, la densité de la population et leur vulnérabilité aux conditions climatiques. La majorité des personnes vivant dans ces régions sont d'anciens éleveurs reconvertis à l'agriculture après que leur cheptel eut été décimé lors des deux dernières grandes sécheresses. Le présent programme de pays est estimé à 22 millions de dollars et accorde à la Mauritanie environ 30,000 tonnes de vivres pour une période de cinq ans.

Ce programme privilégie deux axes d'intervention, à savoir:

Le développement rural qui, contribue à une atténuation de la vulnérabilité des populations cibles aux aléas climatiques (sécheresse). Un accent particulier est mis sur l'alphabétisation des femmes et leur participation aux activités communautaires.

Le développement des ressources humaines avec un volet centré sur l'appui au secteur éducatif de base et un second volet d'appui nutritionnel aux groupes vulnérables.

Objectifs de l'évaluation du programme de pays pour la Mauritanie.

- 1) Évaluer dans quelle mesure les activités/projets de développement en cours du PAM se sont inspirés de l'approche-programme par pays de façon à constituer un véritable PP.
- 2) Évaluer dans quelle mesure les systèmes et procédures d'identification, de conception, d'établissement du budget, de mobilisation des ressources et de mise en œuvre des programmes et projets du PAM, au siège et sur le terrain, ont favorisé ou entravé l'approche-programme par pays.
- 3) Évaluer dans quelle mesure le présent programme de pays a été un outil efficace pour préparer la contribution du PAM en matière de développement et de secours.
- 4) Déterminer si les activités¹⁹ de développement en cours en Mauritanie ont été conçues de façon à contribuer directement à la réalisation des objectifs du programme de pays.
- 5) Évaluer dans quelle mesure les divers projets/activités du PAM correspondent aux « bonnes pratiques » reconnues en matière d'aide alimentaire (dont les pratiques et principes présentés dans le document "Favoriser le développement").
- 6) Formuler des recommandations qui puissent être utilisées pour l'élaboration du prochain schéma de stratégie et programme de pays et rendre compte au Conseil d'administration.

Portée des travaux

Évaluer le programme de pays à la lumière des activités dont il se compose

L'évaluation du PP est axée avant tout sur l'élaboration et l'exécution du programme considéré comme un ensemble. Elle doit replacer le programme dans le contexte des principes de l'approche-programme par pays tels qu'ils avaient été établis et communiqués à tous les services du PAM au moment de l'élaboration du schéma de stratégie et du programme de pays en cours.

L'évaluation est axée avant tout sur le programme, mais porte également sur la façon dont les activités/projets ont été intégrés dans le programme et examine dans quelle mesure ces activités/projets apportent une contribution aux objectifs du PAM tout en atteignant leurs propres objectifs. ***Il est important d'établir une distinction entre l'évaluation du programme de pays et l'évaluation séparée de chacun des projets/activités qui constituent le PP (ce qui n'est pas le but de l'évaluation en cours).*** Pour l'évaluation d'un programme de pays, l'équipe travaille du général au particulier, du PP à l'activité. Les activités/projets sont évalués en

¹⁹ Pour la programmation par pays du PAM, les éléments de développement essentiels d'un programme de pays sont actuellement dénommés activités plutôt que projets, terme justifié par l'ampleur de certaines composantes de programme de pays, mais qui peut provoquer une certaine confusion lorsqu'il s'agit de "projets" plus anciens. Ce terme peut aussi prêter à confusion lorsque des éléments des projets sont eux-mêmes dénommés activités. Il paraît néanmoins préférable d'utiliser le terme d'activité dans le présent document, étant entendu que pour certains programmes de pays, on avait l'habitude de parler de "projets" du programme, de sorte que dans ces pays, le terme d'activité peut correspondre à un projet.

fonction de leur logique et de la contribution attendue à la réalisation des objectifs du programme de pays. Les activités/projets peuvent d'ailleurs offrir l'occasion la plus commode d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs globaux du programme.

L'évaluation jugera si les engagements en faveur des femmes (adoptés lors de la Conférence des Nations Unies à Beijing) sont partie prenante du présent PP, et si la problématique hommes/femmes – en tant que possible contrainte majeure à l'amélioration de la sécurité alimentaire – est correctement intégrée dans le processus de programmation.

Les constatations et recommandations de l'évaluation doivent être orientées vers l'avenir, c'est-à-dire être formulées de façon à permettre l'élaboration de nouveaux SSP et programme de pays qui répondent à des conditions précises, notamment celles de la politique visant à "Favoriser le développement". Puisque cette politique date de 1999, il ne convient pas d'évaluer les programmes élaborés avant cette date en fonction de l'efficacité avec laquelle ils répondent aux nécessités de cette politique. L'équipe d'évaluation devra plutôt se demander si le programme en cours est compatible avec les prescriptions ressortant de cette politique et formuler des recommandations pour le PP/SSP à venir. Pour évaluer dans quelle mesure le programme répond à cette politique, on utilisera la liste de contrôle présentée à l'Annexe 5 ci-après.

Relier le programme de pays à d'autres activités

L'évaluation ne portera directement que sur les activités/projets définis dans le cadre du PP. Elle ne tentera donc pas de déterminer l'efficacité des activités/projets de secours et de redressement ou d'autres activités/projets de développement pouvant exister en dehors du PP. Cependant, elle devra couvrir les activités/projets de développement du PP qui ont été conçus en soutien à des opérations d'urgence, en cours ou à venir, et rechercher également pour quelle raison de telles activités/projets de développement peuvent exister en dehors du PP (le cas échéant).

Questions déterminantes et subsidiaires

L'évaluation porte sur les questions déterminantes et les questions subsidiaires énumérées ci-après:

1. Le processus d'élaboration du SSP et du PP a-t-il abouti à un PP conforme aux directives et aux politiques du PAM?

- 1.1. Comment les activités/projets amorcés avant l'établissement du PP ont-ils été modifiés pour mieux s'adapter à l'approche-programme par pays?
- 1.2. Le processus d'élaboration du SSP et du PP a-t-il comporté une analyse de l'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité aux niveaux national et sous-régional (à l'intérieur du pays)? Le SSP et/ou le PP fait-il mention de documentation mise au point pour ce pays par l'unité ACV?
- 1.3. Le processus d'élaboration du SSP et du CP aboutit-il à l'identification d'une stratégie pour la programmation des interventions de développement du PAM dans le pays? A-t-il comporté, par exemple, des choix dans des domaines stratégiques tels que: partenaires clés appartenant ou non à l'État, zones géographiques cibles, critères de ciblage à l'intérieur des zones géographiques; domaines du programme pouvant être mieux traités par d'autres organisations?

- 1.4. Les activités/projets du PP sont-ils conçus de façon à se compléter (pour aborder le processus de l'insécurité alimentaire sous différents angles) ou être liés entre eux du point de vue du secteur, de la zone géographique, des bénéficiaires ou d'autres éléments communs? Dans la négative, y a-t'il des raisons valables justifiant l'absence de tels liens?
- 1.5. Existe-t-il des objectifs précis exprimés au niveau du programme de pays (par opposition au niveau de l'activité/projet)? Ces objectifs sont-ils pertinents, réalistes et réalisables, compte tenu des activités/projets approuvés du PP?²⁰ En outre, la réalisation des objectifs peut-elle être mesurée au niveau du programme?
- 1.6. Existe-t-il des preuves que le PP en cours présente les caractéristiques souhaitables ci-après:
 - ◆ intégration;
 - ◆ cohérence;
 - ◆ ciblage; et,
 - ◆ souplesse.²¹

2. Dans quelle mesure les systèmes et procédures d'identification, de conception, d'établissement du budget, de mise en oeuvre et d'examen des programmes et projets du PAM ont-ils favorisé ou entravé l'approche-programme de pays?

- 2.1. Dans quelle mesure la délégation de pouvoirs aux bureaux régionaux et nationaux a-t-elle donné au directeur de pays une plus grande marge de souplesse pour élaborer et négocier un PP et opérer des transferts de ressources en cas de besoin? Le directeur de pays a-t-il utilisé avec dynamisme les pouvoirs qui lui ont été délégués?
- 2.2. Les bureaux de pays ont-ils disposé de déclarations de politique générale, de directives et d'un appui du personnel du siège appropriés pendant l'élaboration des SSP et des PP?
- 2.3. D'après l'expérience acquise par le bureau de pays du PAM, les procédures et les règles régissant l'établissement des budgets de programmes et de projets sont-elles adaptées à une approche-programme par pays? Ménagent-elles la souplesse nécessaire en matière de planification et d'affectation des ressources?
- 2.4. La structure et la composition du personnel du bureau de pays sont-elles adaptées aux besoins de l'approche-programme par pays? Un appui technique approprié de brève durée peut-il être obtenu en cas de besoin?

²⁰ Il sera nécessaire que les équipes d'évaluation déterminent si les buts et objectifs au niveau du programme et ceux des diverses activités qui constituent le programme s'harmonisent.

²¹ Ces termes sont définis comme suit dans le document CFA 38/P/6:

intégration: dans les priorités et les autres activités du pays même ainsi que dans celles du système des Nations Unies et d'autres donateurs;

cohérence: les éléments des sous-programmes du PAM dans le pays s'articulent étroitement les uns avec les autres pour répondre à un objectif clair;

ciblage: sur les zones géographiques et les ménages qui constituent les groupes cibles du PAM; et,

souplesse: les activités peuvent être ajustées au cours de la mise en oeuvre du programme pour s'adapter aux changements de situations.

- 2.5. Les procédures prévues de préparation et d'exécution du PP au niveau du pays ont-elles été suivies? Par exemple, un accord de PP a-t-il été signé avec le gouvernement? Des missions d'examen préalable ont-elles été organisées pour préparer des schémas de projet? Existe-il un Comité d'examen du programme? Fonctionne-t-il?
 - 2.6. Quels problèmes ou obstacles ont-ils été identifiés pendant l'élaboration et la mise en œuvre du PP?
- 3. Dans quelle mesure la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de pays ont-elles renforcé l'efficacité de la contribution du PAM à la programmation à des fins de développement?**
- 3.1. Le gouvernement du pays a-t-il pleinement participé à l'examen des besoins pour la préparation du SSP et approuve-t-il les priorités déclarées du programme de pays?
 - 3.2. Le processus d'élaboration du programme de pays a-t-il renforcé la participation du PAM au processus du bilan commun du pays et du plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) en cours dans le pays? L'adoption du programme de pays renforce-t-elle la capacité du PAM de contribuer à la coordination au niveau des Nations Unies grâce aux notes de stratégie nationale, aux bilans communs de pays, à l'UNDAF ou à d'autres processus?
 - 3.3. Le processus d'élaboration du PP a-t-il eu une incidence visible sur l'aptitude du gouvernement national à prendre et à respecter des engagements dans le cadre du programme en ce qui concerne les contributions de contrepartie, notamment en moyens financiers et en personnel?
 - 3.4. Le programme de pays comporte-t-il des mesures de planification prospective au niveau du programme lui-même ou des activités? Prévoit-il dans un ou plusieurs activités/projets des mesures visant à ce que des dispositions de préparation aux catastrophes ou d'atténuation de leurs effets soient adoptées dans les projets de développement pour que la transition aux opérations de secours se fasse de façon plus efficace et plus rapide? Y a-t-il des raisons de penser que la planification prospective fera partie du prochain programme de pays?
 - 3.5. Le PP ne prévoit pas d'affectations de ressources, ni de planification pour des PRROS ou des opérations d'urgence; les décrit-il et fait-il mention d'une interaction effective ou potentielle entre les activités/projets de développement et les opérations d'urgence?
 - 3.6. Le mécanisme du PP a-t-il permis d'opérer les transferts de ressources nécessaires entre activités/projets de façon rapide et efficace?
- 4. Les activités/projets qui constituent le PP sont-ils conçus compte tenu des enseignements exposés dans le document « Favoriser le développement »? Ainsi:**
- 4.1. L'aide alimentaire est-elle la ressource la mieux adaptée aux activités/projets du PP? cette aide est-elle justifiée et nécessaire pour la réalisation des objectifs au niveau des activités/projets?

- 4.2. Les partenaires du PAM pour chaque activité/projet sont-ils les plus appropriés? Quelles mesures ont-elles été prises au moment de la conception de l'activité/projet pour évaluer les partenaires possibles?
 - 4.3. L'aide alimentaire utilisée dans les activités/projets du programme de pays est-elle ciblée sur des sous-régions à déficit alimentaire et/ou des populations identifiées comme souffrant de la pauvreté et de la faim? Y a-t-il des preuves que les bénéficiaires visés sont bien touchés?
 - 4.4. Les activités/projets aboutissent-ils à la création d'actifs? Dans l'affirmative, quelles mesures ont-elles été mises en place pour faire en sorte que les bénéficiaires visés tirent profit de ces actifs?
 - 4.5. Quels sont les indicateurs susceptibles de servir à évaluer l'efficacité des activités/projets du PP qui font l'objet d'un suivi? Fournissent-ils des informations concernant la réalisation des résultats, produits et impacts attendus? Des repères appropriés ont-ils été établis pour les indicateurs utilisés?
- 5. Les activités/projets du PP tiennent-ils convenablement compte des questions de parité entre les sexes? Sont-ils conformes à l'engagement du PAM en faveur des femmes?**
- 5.1. L'approche Programme par Pays facilite-t-elle – ou rend-elle plus difficile – la réalisation des engagements en faveur des femmes et l'intégration des sexes/spécificités ? (On trouvera à l'Annexe 4 des indications détaillées pour traiter cette question.)
 - 5.2. Quelles modifications faudrait-il apporter à de nouveaux SSP et PP pour qu'ils soient plus compatibles avec les engagements en faveur des femmes?
- 6. Dans quelle mesure l'utilisation de l'aide alimentaire dans les activités/projets en cours du PP est-elle conforme à la politique visant à "Favoriser le développement"²²? (On trouvera à l'Annexe 5 des indications détaillées pour traiter cette question.)**
- 6.1. Quelles modifications faudrait-il apporter à de nouveaux SSP et PP pour qu'ils soient plus compatibles avec la politique visant à "Favoriser le développement"?
- 7. Quelles mesures peut-on prendre au cours de l'élaboration du SSP et du nouveau PP pour renforcer l'efficacité de la contribution du PAM au développement au cours du prochain cycle de programmation?**
- 8. Il y a-t-il d'autres enseignements à tirer de l'expérience acquise grâce à la conception et à l'exécution du programme de pays en cours?**

Notes concernant la méthodologie

²² Il importe de noter qu'il ne faut pas déduire de la question numéro 5 que le programme de pays en cours sera évalué rétrospectivement en fonction des critères de la politique visant à "Favoriser le développement". Le programme sera plutôt évalué en vue d'obtenir des indications sur les modifications requises éventuellement pour que les critères soient respectés à l'avenir.

Étapes de l'évaluation

Les méthodes proposées ci-après ont un caractère indicatif et peuvent être révisées/affinées par le responsable de l'évaluation au Siège et/ou le chef d'équipe.

L'évaluation se divise habituellement en trois phases:

Phase I – Préparation et examen sur documents (une semaine environ):

Avant la mission dans le pays, l'équipe examinera toute la documentation de base pertinente, notamment le SSP et le PP, les résumés d'activités, les rapports sur l'état d'avancement des projets, les rapports d'évaluation à mi-parcours ou finale, les publications/rapports spécialisés internationaux et nationaux pertinents. En outre, l'équipe devra rechercher et examiner les études effectuées en vue d'évaluations thématiques récentes, par exemple l'examen des engagements du PAM en faveur des femmes. L'équipe d'évaluation pourra se réunir au siège du PAM à Rome pour une mise au courant générale, ou bien examiner la documentation qui lui aura été envoyée puis rejoindre directement le terrain. Suite à la décentralisation de nombreuses fonctions du Programme au niveau du terrain, il est plus commode de prendre connaissance de certains documents relatifs aux programmes et aux activités/projets au niveau des bureaux régionaux et nationaux.

Avant le départ de la mission pour le pays faisant l'objet de l'évaluation, le Bureau de l'évaluation (OEDE) doit transmettre au bureau de pays le mandat qui doit être communiqué aux principaux centres de liaison du gouvernement pour la programmation du PAM et aux partenaires d'exécution. Une petite équipe spéciale de parties prenantes clés du gouvernement et de représentants d'ONG clés (la composition précise de cette équipe relève du bureau de pays) peut être constituée pour examiner le mandat et assurer la réunion de compte rendu à la fin de la mission.

Phase II – Évaluation dans le pays (2-3 semaines):

Dans la mesure du possible, l'équipe doit rencontrer toutes les parties intéressées, notamment les bénéficiaires, les autorités locales et nationales, les principaux partenaires d'exécution et les autres organismes de développement intervenant dans les programmes UNDAF ainsi que les programmes du PAM.

Au cours des évaluations de programmes de pays, des données sont rassemblées dans les bureaux des principales parties prenantes de la capitale et sur le terrain où les membres de la mission peuvent visiter de grandes activités/projets de programme représentatifs. On doit donner la priorité aux réunions dans la capitale mais il est aussi nécessaire d'étudier les activités/projets de terrain. En pratique, il peut être souhaitable de passer les deux tiers du temps disponible dans la capitale et de consacrer le dernier tiers aux visites d'activités/projets sur le terrain.

Les informateurs clés avec lesquels l'équipe doit avoir des entretiens peuvent être divisés en plusieurs groupes:

Premier groupe: Personnel du PAM à plein temps et sous contrat travaillant à des activités/projets de développement;

Deuxième groupe: Partenaires institutionnels/acteurs de l'élaboration et de la coordination des programmes au niveau national, par exemple:

- Organismes des Nations Unies participant aux processus consultatifs intéressant le développement, par exemple, bilans communs de pays et UNDAF, notamment le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP, la FAO, le FIDA, l'OMS;
- Les ministères du gouvernement qui interviennent au niveau national dans les consultations sur la coordination des donateurs (par exemple, Ministère de la coopération extérieure, Ministère de la planification, Ministère des finances) ou représentent les partenaires présents ou envisagés d'activités/projets de développement du PAM: Ministère de l'agriculture, Office national des eaux, Ministère de la santé, office national des forêts, selon le cas;
- Bureaux locaux de la Banque mondiale et de la banque de développement régionale;
- Donateurs bilatéraux jouant un rôle important dans des secteurs de programmation du PAM (par exemple DANIDA pour les soins de santé primaire en Tanzanie, US-AID pour la planification familiale et la survie des enfants en Ouganda). Ces donateurs devraient être identifiés par le Bureau du PAM dans le pays. Ceux qui font partie de mécanismes travaillant à la coordination au niveau national, comme le Groupe de travail sur la santé et la population au Bangladesh, présentent un intérêt particulier.
- Organisations non gouvernementales présentes au niveau national qui s'occupent de la sécurité alimentaire et/ou de la lutte contre la pauvreté. Le Bureau du PAM devrait pouvoir identifier un petit groupe d'ONG nationales et internationales qui s'occupent activement de l'aide alimentaire et/ou de la sécurité alimentaire et de la programmation de la lutte contre la pauvreté et ont une solide réputation. L'idéal serait que ces organisations soient reconnues par le gouvernement comme coparticipants aux programmes nationaux ou régionaux.

Troisième groupe: Partenaires institutionnels intervenant dans les activités du PAM

- Bureaux nationaux, provinciaux ou locaux des organismes qui mettent en œuvre les activités/projets du PAM pour le compte du gouvernement (personnel de l'Office des eaux, fonctionnaires médicaux de district, agents des services de vulgarisation agricole, personnel de l'Office national des forêts, selon le cas);
- Personnel d'ONG nationales et internationales participant à la livraison de l'aide alimentaire du PAM et/ou à la planification et la réalisation d'infrastructures créées grâce à l'aide alimentaire;
- Personnel des organisations de services sociaux soutenues par l'aide alimentaire du PAM comme les unités de récupération nutritionnelle, les centres de santé maternelle et infantile, les écoles, etc.

Quatrième groupe: Participants et bénéficiaires

Les membres de la mission, accompagnés par des agents de projet, devraient rencontrer par groupes les participants des projets vivres-contre-travail, les enfants scolarisés et leurs parents, les personnes fréquentant les centres de santé maternelle et infantile, etc. Les groupes pourraient se composer d'anciens ou de représentants des villages, de femmes, de jeunes, etc.

Les réunions permettront de procéder à un premier contrôle du ciblage des activités/projets de développement.

L'expérience antérieure fait penser qu'il serait utile que le bureau de pays du PAM organise une réunion ou un atelier (de préférence accueilli par le gouvernement) rassemblant l'équipe, les agents du PAM et les principales organisations intéressées pour étudier les conclusions préliminaires de l'évaluation avant le départ de l'équipe.

Phase III – Rédaction du rapport (5 journées de travail des membres de l'équipe, 10 journées de travail du chef d'équipe):

Pendant chaque phase de l'évaluation du programme de pays, le chef d'équipe doit confirmer les devoirs et les responsabilités de chaque membre, ce qu'il peut faire facilement en partant des produits de l'évaluation (voir Annexes 1 et 2) qui sont eux-mêmes articulés en fonction des objectifs et problèmes clés.

Le chef d'équipe est chargé de coordonner les contributions à l'aide-mémoire, au résumé d'évaluation et au rapport final et de rédiger ces documents. Les rapports individuels des membres de l'équipe peuvent soit être incorporés dans le rapport final, soit présentés sous forme d'annexes, en cas de besoin.

L'équipe d'évaluation

La composition de l'équipe d'évaluation doit être souple puisqu'elle dépend de l'ampleur du programme dans un pays déterminé et de son orientation sectorielle. C'est généralement OEDE qui organise et dirige l'évaluation et l'équipe se compose habituellement de trois ou quatre membres, dont le chef, et doit regrouper les qualifications suivantes:

- ◆ Expert en développement rural/sécurité alimentaire des ménages
- ◆ Planificateur/économiste du développement
- ◆ Sociologue-économiste expert en problématique hommes-femmes

Il faut particulièrement veiller à ce que l'équipe compte un consultant national recruté sur place qui inspire confiance aux principales parties intéressées du gouvernement national.

Calendrier et itinéraire

Présenter dans cette section un projet d'itinéraire détaillé pour l'évaluation du PP, par exemple:

Examen/mise au point définitive du mandat d'évaluation	28 février 2001.
Planification/examen sur documents	12 au 16 mars 2001
Mise au courant au PAM à Rome	16 mars 2001
Voyage en Mauritanie	20 mars 2001
Mission dans le pays	21 mars au 10 avril 2001
Compte rendu de fin de mission au bureau de pays	9 avril 2001
Voyage de retour à Rome	10 avril 2001
Compte rendu de fin de mission au siège du PAM à Rome	12 avril 2001
Date limite de présentation du rapport d'évaluation final	30 avril 2001
Date limite de présentation du résumé d'évaluation	15 mai 2001

Organisation de la mission

Rôle du chef de mission: mettre définitivement au point la méthodologie et les aspects clés de l'évaluation, en consultation avec le responsable de l'évaluation OEDE. Le chef d'équipe précise également le rôle et la contribution de chaque membre de l'équipe, notamment l'apport individuel prévu à l'aide-mémoire, au résumé d'évaluation et au rapport final. Avec le concours du fonctionnaire chargé de l'évaluation du PAM, le chef d'équipe définit les travaux préparatoires éventuellement demandés au bureau de pays et/ou à des consultants locaux avant la mission (il faut donner au moins 2 semaines de préavis au bureau de pays). Le Chef d'équipe a la responsabilité générale de la mission et fait la synthèse des contributions de toutes provenances, afin de préparer les documents nécessaires.

Le chef d'équipe est chargé d'établir les documents suivants:

- un **aide-mémoire** destiné à présenter les premières constatations et recommandations de la mission lors du compte rendu final au bureau de pays et au siège;
- un **rapport d'évaluation final**;
- enfin, un **rapport résumé d'évaluation** à présenter au Conseil d'administration.

Le chef d'équipe doit présenter les conclusions de la mission à toutes les réunions de compte rendu final et veiller à ce que les documents énumérés ci-dessus soient tous soumis dans les délais prévus.

Rôle des autres membres de l'équipe: Fournir des contributions techniques correspondant à leurs qualifications individuelles et présenter des contributions écrites à l'aide-mémoire, au rapport d'évaluation final, au rapport résumé d'évaluation et au rapport final sous la direction du chef d'équipe et du fonctionnaire chargé de l'évaluation du PAM.

Rôle du fonctionnaire chargé de l'évaluation du PAM: Offrir un appui à l'ensemble de l'opération d'évaluation selon les besoins, notamment assurer la liaison entre les membres de l'équipe, les services compétents du siège du PAM et le bureau de pays. Le responsable de

l'évaluation veille également à ce que l'évaluation soit menée conformément à l'orientation prévue et que le soutien logistique nécessaire soit fourni par les services du siège et le bureau de pays du PAM.

Rôle du bureau de pays de : Donner des avis sur les dates de l'évaluation, de façon que les produits de l'évaluation soient disponibles pour la préparation du SSP. Faire en sorte que tous les documents nécessaires pour planifier l'évaluation et procéder à l'étude sur documents soient fournis en temps voulu. Participer à l'identification et au recrutement de consultants locaux, selon les besoins. Veiller à ce que les travaux préparatoires éventuellement nécessaires soient effectués dans le pays avant l'arrivée de l'équipe d'évaluation et faciliter le travail de ladite équipe pendant son séjour dans le pays. Préparer et organiser l'itinéraire de la mission dans le pays et organiser l'atelier/la mise au courant/le compte rendu final de l'évaluation du PP.

6.5 Produits de l'évaluation

- **Aide-mémoire** pour les comptes rendus de fin de mission au bureau de pays et au siège (5 pages au maximum) - *date limite: 9 avril 2001*
- **Rapport d'évaluation final et modèle de surveillance des recommandations** - *date limite: 30 avril 2001*
- **Rapport résumé d'évaluation** (5 000 mots au maximum) - *date limite: 15 mai 2001*

Tous les rapports doivent être établis en français et être rédigés conformément aux schémas des Annexes 1 et 2. Les projets de rapport résumé d'évaluation et de rapport final doivent être examinés par le fonctionnaire chargé de l'évaluation d'OEDE avant d'être définitivement mis au point.

Le rapport résumé d'évaluation, les rapports techniques et le rapport d'évaluation final doivent être soumis en version papier, accompagnée d'une version électronique. Le cas échéant, les annexes doivent également être présentées en version électronique en utilisant le logiciel standard du PAM (Microsoft). Pour faciliter le traitement, le rapport résumé doit être soumis sous forme de texte simple non formaté (pas de numérotation des paragraphes, caractères gras, soulignage, etc.).

La mission est entièrement responsable de son rapport complet indépendant qui ne traduit pas nécessairement les vues du PAM.

L'évaluation doit se dérouler conformément au présent mandat et sous la direction générale d'OEDE.

ANNEX 2

UTILISATION DES RESSOURCES ET AVANCEMENT DU PROGRAMME

	PAM: DISTRIBUTION DES DENRÉES				
	Engagement	Distribution	Avancement		
	Tonnes	Tonnes	%	(prorata)	%
			(3)	(4)	(5)
Activité de Base I : Développement Rural et Sécurité Alimentaire	16.411	1.271	7.74	13	58
Microréalisations	10.667	818	7.67	13	57
Protection de l'Environnement	4.923	404	8.21	14	61
Appui à la participation/formation des femmes	821	49	5.97	10	13
Activité de Base II : Développement des Ressources Humaines					
Alimentation Scolaire (2)	7.449	5.445	73	78	-
Groupes Vulnérables	4.294	437	10	17	76
Total	20.705	1.708	10	57	

(1) : la date de démarrage effectif des activités du PP a été mai 2000 qui correspond à la date de la première distribution des denrées.

(2) : a démarré en avril 1997 et se terminera en mars 2001.

(3) : avancement en % sur la durée totale du PP

(4) : avancement au prorata de la durée

(5) : avancement calculé sur la date de démarrage effectif du PP (1/5/2000)

ANNEXE 3

STATISTIQUES SUR LES RESSOURCES HUMAINES

Tableau 1: Taux brut de scolarisation par année d'études et par sexe

	1AF ²³	2AF	3AF	4AF	5AF
Total (MF)²⁴ 1985/86	53.4	48.1	48.8	45.8	41.8
- M	63.2	51.5	58.3	54.7	51.8
- F	43.5	42.6	40.8	36.4	31.8
Total (MF) 1986/87	50.6	55.8	47.3	46.2	44.3
- M	58.0	65.1	55.9	56.0	54.3
- F	43.2	46.4	38.6	36.3	34.1
Total (MF) 1987/88	51.0	51.5	52.0	43.6	45.3
- M	57.1	56.5	59.3	50.8	53.4
- F	44.6	46.4	44.3	35.7	36.7
Total (MF) 1988/89	53.1	54.0	47.5	45.0	40.9
- M	59.5	60.8	53.9	51.8	48.1
- F	46.4	46.9	40.8	37.8	33.2
Total (MF) 1989/90	51.1	48.5	43.2	36.9	39.9
- M	56.1	56.6	48.5	41.7	46.5
- F	45.8	43.1	37.5	31.9	32.7
Total (MF) 1990/91	65.2	50.0	46.3	37.0	34.9
- F	58.2	45.5	39.9	31.5	29.9
Total (MF) 1991/92	90.1	59.8	49.4	40.9	34.9
- M	97.1	65.2	54.4	46.3	39.9
- F	82.8	54.4	43.8	35.5	29.6
Total (MF) 1992/93	118.6	81.4	57.5	44.1	38.3
- M	127.8	86.7	63.0	47.8	43.0
- F	109.1	75.5	52.0	40.1	33.2

²³ AF : année fondamentale

²⁴ MF : masculin, féminin

Total (MF) 1993/94		118.9	105.4	76.2	51.6	42.2
- M		126.2	114.4	82.0	56.5	46.6
- F		111.5	96.1	70.2	46.3	37.6
Total (MF) 1994/95		100.0	106.2	94.7	65.6	48.6
- M		107.2	112.5	103.3	71.8	54.1
- F		92.7	99.8	85.9	59.1	42.9
Total (MF) 1995/96		103.2	94.1	84.1	66.5	51.3
- M		108.6	99.0	89.0	72.2	56.5
- F		97.7	89.1	78.9	60.6	45.8
Total (MF) 1996/97		102.2	91.2	75.9	96.1	47.7
- M		104.4	93.5	80.6	103.1	51.7
- F		100.1	90.0	71.0	89.2	43.4
Total (MF) 1997/98		98.0	89.0	80.0	95.0	51.0
- M		99.5	90.0	83.0	100.6	54.0
- F		96.5	89.0	77.0	89.0	
Total (MF) 1998/99		103.8	99.2	89.5	76.6	
- M		103.5	98.2	89.7	77.7	
- F		103.8	100.1	89.3	75.5	

Source : Direction de la Planification et de la Coopération.

Tableau 2: Taux de récupération après un séjour de deux mois dans un centre

(du 05/06/00 au 03/09/00) (localités supervisées par CARITAS)

Localités	Nombre d'enfants à l'entrée	Nombre d'enfants "récupérés"	Taux de récupération
Bouval	35	12	34%
Sadda	35	16	45.6%
Bora Meden	35	19	54%
Bora Zmeimil	35	11	31%

Tableau 3: Taux de récupération après un séjour de trois mois dans un centre

(juin-juillet-Août) (localités supervisées par AU SECOURS)

Localités	nombre d'enfants à l'entrée	Nombre d'enfants récupérés	Taux de récupération
Touil	50	22	44%
Médina	50	19	38%
Bareime	50	17	34%
Edhbay Ehl Baba	50	24	48%
Akwa-Wine	50	30	60%
Karamou	50	17	34%
Sott	50	18	336%
M'Beidih	50	18	36%
Lehrejatt 1	50	19	38%
Lehrejatt 2	50	20	40%
Total	500	204	41%

ANNEXE 4

OPERATIONS D'URGENCE DU PAM EN MAURITANIE 1992 – 2000

Tableau 1 : Interventions d'urgence du PAM en Mauritanie sur la période : 1992/2000

CODES PROJET	WILAYAS	Nombre de bénéficiaires	Quantités de vivres distribuées	Montant en \$US	Observations
EMOP 5157 (92/96)	NEMA	120 000	10,536MT	5,319.566	Réfugiés maliens
EMOP 5819 (1997)	2 Hodhs, Tagant, Assaba, Trarza, Brakna, Gorgol, Guidimakha	200 000	16520 MT	7,865 000	Populations agricoles vulnérables
EMOP 6067 (1998)	Brakna, Gorgol, Assaba	70500	705MT	199 529	Populations affectées par la sécheresse
EMOP SEN 6041 (1999)	Trarza Brakna, Gorgol, l'Assaba et les 2 Hodhs,	272 000	9734MT	5,769.000	Populations agricoles vulnérables et victimes des inondations
EMOP SEN 6041.01 (2000)	Trarza, Brakna, Gorgol, etc.	295,000	8557MT	4,655.788	Populations agricoles vulnérables et victimes des inondations.
TOTAL		957 500	46 052	23,808.883	

ANNEXE 5

LISTE DE CONTROLE POUR RÉALISATION DES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DES FEMMES

Eléments essentiels des engagements en faveur des femmes et de la politique d'intégration de la problématique hommes/femmes	Observations détaillées	Degré de compatibilité du PP avec les engagements en faveur des femmes et la politique d'intégration de la problématique hommes/femmes			
		Très élevé	Elevé	Bas	Très bas
Engagement I : assurer l'accès direct des femmes à une nourriture appropriée					
<ul style="list-style-type: none"> Le programme de pays s'efforce-t-il réellement de faire parvenir la nourriture aux femmes, par exemple au moyen de cartes de rationnement pour les femmes ? 	Ne s'applique pas				
<ul style="list-style-type: none"> Les activités du PP portent-elles sur les carences en micronutriments des femmes et des enfants ? 	Incorporation de sel iodé dans les repas des cantines scolaires et activités sur les groupes vulnérables.		X		
<ul style="list-style-type: none"> Les activités du PP tiennent-elles compte des habitudes culinaires et alimentaires locales ? 	Oui		X		
<ul style="list-style-type: none"> Les femmes ont-elles été consultées pour fixer la composition de l'assortiment alimentaire ? 	Non			X	
<ul style="list-style-type: none"> Les ménages dirigés par une femme bénéficient-ils d'une attention particulière en raison de leur pauvreté et de leurs problèmes de temps plus graves ? 	Non (voir difficultés de ciblage des hommes et des femmes au-delà des régions dans rapport d'évaluation, section B «pertinence du ciblage »)				X
Engagement II : prendre des mesures pour assurer l'accès sur un pied d'égalité et la pleine participation des femmes aux structures de pouvoir et à la prise de décisions					
<ul style="list-style-type: none"> Le PP répond-il aux besoins stratégiques des femmes : adopte-t-il une optique qui met en question les rôles traditionnels de chaque sexe et émancipe les femmes? Décrire les modalités d'action. 	Emanciper les femmes n'est pas forcément toujours lié à une remise en question de leurs rôles traditionnels. Par exemple, ce sont les femmes qui s'occupent d'arroser les plants. Elles jouent donc un rôle très actif en matière de reboisement. C'est un secteur d'activité appelé à devenir rémunérateur, vu la pénurie de bois et de produits dérivés de la forêt, comme la gomme arabique. C'est dans cette perspective que le nouveau PP devrait être élaboré : trouver des activités socialement acceptables qui valorisent les femmes au sein de leur communauté et qui leur procurent des revenus susceptibles de leur conférer un plus grand pouvoir de décision.			X	
<ul style="list-style-type: none"> Le PP porte-t-il sur les relations entre les sexes ? Fait-il participer les hommes au dialogue sur les problèmes de statut des femmes ? 	Non. Y parvenir dans le contexte mauritanien constitue un défi majeur où les avancées seront forcément graduelles et très lentes.				X

Engagement III : prendre des mesures positives pour favoriser l'accès des femmes sur un pied d'égalité aux ressources, aux emplois, aux marchés et au commerce					
<ul style="list-style-type: none"> Les ressources du programme de pays sont-elles délibérément orientées vers les femmes et les jeunes filles lorsqu'il existe un écart important de 25% par exemple, entre hommes et femmes ? (c'est le cas de la plupart des pays recevant une aide du PAM). Quelle action a-t-elle été entreprise? 	<p>En partie. Les actions en matière de santé visent les femmes en priorité et les actions d'appui à l'éducation s'adressent autant aux filles qu'aux garçons. Une attention particulière est aussi portée aux femmes dans le cadre des VCF. Tant que la majeure partie des ressources pour les VCT sera affectée à des interventions du type barrage ou digue, les femmes ne pourront constituer systématiquement la cible directe privilégiée du PP. Elles en profitent toutefois indirectement.</p>		X		
<ul style="list-style-type: none"> Les femmes participent-elles aux activités vivres-contre-travail ? En qualité de travailleurs ou aussi de décideurs ? Ont-elles la maîtrise des biens créés ? 	<p>Les femmes travaillent dans le cadre des VCT et elles exécutent des travaux compatibles avec leur force physique, qui ne sont pas forcément rémunérés. Les travaux qui demandent une grande force physique sont réservés aux hommes. Officiellement, les femmes participent peu aux prises de décision et, comme les hommes de catégorie sociale peu élevée, elles n'ont la maîtrise d'actifs que sur une base très limitée. Ce sont les mécanismes qui permettraient de rejoindre l'ensemble des personnes de cette catégorie qu'il faut repenser (voir rapport d'évaluation, section B «pertinence du ciblage »).</p>			X	
<ul style="list-style-type: none"> Le PP offre-t-il aux femmes des possibilités d'acquérir de nouvelles compétences dans le cadre d'activités vivres-contre-travail de façon à renforcer la durabilité du développement ? 	<p>Très peu</p>			X	
<ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre du PP, le bureau de pays joue-t-il un rôle d'avocat en faveur des femmes ? En faveur de l'équité entre les sexes? Pour mobiliser des ressources en vue de travaux en partenariat? 	<p>Les intentions y sont. Les répercussions demeurent limitées vu le contexte socio-politique.</p>			X	
Engagement IV : établir et diffuser des données ventilées par sexe à des fins de planification et d'évaluation					
<ul style="list-style-type: none"> Les systèmes de S&E utilisés dans le PP tiennent-ils compte de la problématique hommes/femmes ? Expliquez comment. 	<p>Les données de suivi de la distribution des vivres sont désagrégées par sexe. Pour le moment, le PAM/Mauritanie ne dispose pas des ressources qui lui permettraient d'en arriver à une appréciation correcte des résultats en tenant compte de la problématique hommes/femmes.</p>		X		
<ul style="list-style-type: none"> Des informations qualitatives tenant compte de la problématique hommes/femmes sont-elles également rassemblées ? 	<p>Très peu.</p>			X	

<ul style="list-style-type: none"> Le PP considère-t-il les intrants, les effets, les résultats et l'impact dans une perspective tenant compte des différences entre les sexes ? 	Le suivi se concentre surtout sur les intrants			X	
Engagement V : améliorer les comptes rendus des mesures prises pour mettre en œuvre les engagements					
<ul style="list-style-type: none"> Les fonctionnaires du PAM sont-ils considérés dans le PP comme responsables de la mise en œuvre des engagements en faveur des femmes et de l'intégration de la problématique hommes/femmes ? 	Oui		X		
<ul style="list-style-type: none"> Le responsable pour la problématique hommes/femmes dispose-t-il de pouvoirs suffisants ? d'appuis suffisants ? 	Voir plus haut. Le pouvoir étant souvent lié aux ressources, qui sont limitées, le pouvoir effectif est également restreint. Par ailleurs, le PAM est tributaire de ses partenaires pour tenir compte de cette problématique et la mettre en œuvre. Tous n'y sont pas forcément sensibilisés			X	
<ul style="list-style-type: none"> Les partenaires d'exécution sont-ils considérés comme responsables de la mise en œuvre des engagements en faveur des femmes et de l'intégration de la problématique hommes/femmes, par exemple aux termes des lettres d'accord et mémorandums d'accord ? Comment ? 	Les partenaires sont effectivement considérés responsables de cette mise en œuvre, sans toutefois qu'un accord explicite et formel soit arrêté. Dans les faits, tous les partenaires ne présentent pas le même degré de sensibilisation et de motivation.		X		

ANNEXE 6

COMPATIBILITÉ DES ACTIVITES AVEC LA POLITIQUE «FAVORISER LE DEVELOPPEMENT» 25

Éléments essentiels de la politique	Observations détaillées	Degré de compatibilité du PP et du projet avec la politique			
		Très élevé	Elevé	Bas	Très bas
1. Engagement du gouvernement					
♦ Stratégie de sécurité alimentaire nationale ou autre politique visant à favoriser le développement en place – identifier la politique	Il existe une stratégie qui est en cours de révision (voir rapport chapitre sur le contexte national de l'aide alimentaire). Entre 1995 et 2000, l'aide alimentaire a représenté 24.000 tonnes par an, soit 12% de la production moyenne nationale. Cette aide est ventilée selon trois usages principaux : l'aide destinée à générer des fonds de contrepartie susceptibles d'être utilisés pour soutenir des actions de développement à la base (autour de 55% du total de l'aide), l'aide d'urgence (12-15% du total) et l'aide destinée au développement. Le PAM participe aux deux derniers types d'aide.	X			
♦ Coopération interministérielle établie – mentionner les comités, mécanismes existants	Le Ministère des Affaires économiques et du développement (MAED) agit comme structure nationale de coordination entre les départements techniques concernés par la mise en œuvre du PP. Le secrétaire général du MAED préside le Comité Intersectoriel de pilotage du PP. La coordination logistique est confiée au Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) et la mise en œuvre assurée soit par des instances techniques, gouvernementales, parfois appuyées par des projets ou programmes, soit des ONG. Au niveau régional, un Comité régional de Développement est établi dans chacune des 8 Wilayas. Il regroupe tous les intervenants impliqués dans la mise en œuvre de l'activité de base I (VCT/VCF), ainsi que d'autres représentants et un représentant du sous-bureau du PAM. Le comité est présidé par le Wali qui assure la tutelle de tous les services décentralisés de l'état présents dans la Wilaya.		X		

²⁵ Cette liste est établie d'après la liste de contrôle remplie figurant dans le document : *L'heure du changement: aide alimentaire et développement – Favoriser le développement en pratique*, PAM, mai 1999.

Rapport Complet de l'Évaluation du Programme de Pays - Mauritanie

Éléments essentiels de la politique	Observations détaillées	Degré de compatibilité du PP et du projet avec la politique			
		Très élevé	Elevé	Bas	Très bas
◆ Ciblage des plus pauvres – notamment des femmes – mentions dans l'accord PP ou les plans d'activités	Les actions en matière de santé visent les femmes de façon prioritaire et l'appui à l'éducation s'adressent aux filles autant qu'aux garçons. Une attention particulière est aussi portée aux femmes dans le cadre des VCF. Le ciblage des pauvres masculins et féminins demanderait de meilleures connaissances du milieu et des stratégies d'intervention bien réfléchies. La stratification qui prévaut au sein de certains groupes ethniques et de certaines tribus limite la portée du ciblage (voir rapport d'évaluation, section B «pertinence du ciblage » et section C).			X	
◆ Personnel et autres ressources humaines affectées, selon capacité – éventuellement mentions d'agents de contrepartie insuffisants ou sous-qualifiés	Le personnel national affecté semble suffisant, mais, à l'exception du CSA et de quelques ONG d'envergure internationale, son efficacité est freinée par le manque de ressources dont il dispose et, par conséquent, son peu de motivation.		X		
◆ Identification des mesures connexes de renforcement des capacités si les qualifications ou la disponibilité de personnel de contrepartie posent des problèmes	Pas disposition notable n'a été prise pour le renforcement des capacités du personnel de la contrepartie.				X
2. Coordination					
◆ Le programme fait mention des priorités UNDAF/Bilan commun de pays et y est conforme – citer références dans PP et activités à UNDAF/Bilan commun de pays	Le processus UNDAF n'est pas finalisé.		X		
◆ Liaisons complémentaires avec d'autres partenaires – preuves de participation de partenaires non traditionnels et non gouvernementaux	Liens très inégalement développés selon les activités de base et les secteurs d'intervention. Tous les volets de la première activité de base devraient comporter une gamme de partenaires plus étendue.		X		
3. Partenaires opérationnels					
◆ Identifier les partenaires opérationnels – citer les partenaires clés par activité	Instances gouvernementales, coopération multinationale, coopération bilatérale, ONG internationales, ONG locales, de taille et de capacité d'intervention très variable. Certains disposent d'un pouvoir discrétionnaire presque illimité.			X	
◆ Partenaires opérationnels choisis pour leur efficacité	Le choix des partenaires ne relève pas à priori de leur efficacité supposée mais davantage de complémentarités entre institutions			X	

Rapport Complet de l'Évaluation du Programme de Pays - Mauritanie

Éléments essentiels de la politique	Observations détaillées	Degré de compatibilité du PP et du projet avec la politique			
		Très élevé	Elevé	Bas	Très bas
4. Compréhension des besoins					
<i>Besoins de consommation</i>					
◆ Problème de consommation alimentaire convenablement identifié – citer les mentions de l'ACV ou d'autres opérations de cartographie/ciblage et informations	Les problèmes d'insécurité alimentaire structurelle ont été, en grande partie, pris en compte, malgré l'absence d'un exercice d'ACV à l'époque de la formulation du PP. Un exercice d'ACV est en cours (un brouillon très préliminaire est disponible).	X			
◆ Nature du problème de consommation alimentaire – zone géographique, population touchée, gravité	La zone retenue pour la Mauritanie (les 8 régions du sud) correspond à des régions où il existe un problème structurel d'insécurité alimentaire, à cause du caractère incertain des pluies (quantité et répartition).				
◆ Indicateurs principaux du problème de consommation alimentaire – indicateurs cités dans le PP et les documents relatifs aux activités	Des indicateurs d'insécurité sont désormais utilisés par l'Observatoire à la sécurité alimentaire qui publie un bulletin mensuel depuis quelques mois.				
◆ Comment l'alimentation a-t-elle été liée aux possibilités de développement dans le PP et le plan d'activité ?	L'opportunité de l'aide alimentaire et de ses avantages comparatifs n'est pas véritablement discutée dans le PP. Certaines ONG considèrent que ses avantages comparatifs sont essentiels pour mobiliser la population.				X
5. Création d'actifs durables					
◆ Quels actifs ont été créés ? Pour qui ?	De nombreuses infrastructures de production et sociales. Une évaluation ex-post de certaines de celles qui relèvent de l'activité de base I s'impose pour déterminer à qui les actifs productifs profitent vraiment.				X
◆ Quels sont les avantages durables tirés des actifs créés ? Pour qui?	Réduction du risque d'insécurité alimentaire dans le cas des infrastructures d'irrigation et augmentation du taux de la fréquentation scolaire, dans le cas des écoles.				
6. Qualité du ciblage					
◆ Indicateurs appliqués pour identifier les zones géographiques et les groupes cibles dans ces zones	Les régions géographiques retenues sont, dans l'ensemble, des régions à déficit alimentaire structurel. Quant aux groupes cibles, ils ne sont pas suffisamment connus pour ce qui est de la première activité de base en fonction de la dynamique qui les lie aux mieux nantis. Même si cela était le cas, la portée du ciblage sera toujours tributaire du type de partenaires présents dans les régions retenues par le PAM.			X	
◆ Les femmes sont-elles ciblées sur un pied d'égalité ?	Cela varie en fonction des activités (voir supra). Il n'est pas certain que cela soit toujours recommandable. Le problème de ciblage semble concerner les hommes autant que les femmes (voir supra et rapport d'évaluation, sections B et C).		X		

Rapport Complet de l'Évaluation du Programme de Pays - Mauritanie

Éléments essentiels de la politique	Observations détaillées	Degré de compatibilité du PP et du projet avec la politique			
		Très élevé	Elevé	Bas	Très bas
♦ Les zones ciblées correspondent-elles aux zones souffrant le plus d'insécurité alimentaire ?	Oui	X			
♦ Méthodes/techniques utilisées pour identifier les groupes de participants à l'intérieur d'une zone géographique – citer les méthodes mentionnées dans les résumés d'activité.	Cela se fait, selon le cas, en fonction des recommandations des comités régionaux de développement ou au gré des recommandations des instances gouvernementales avec lesquelles le PAM travaille (éducation et santé) et en fonction de la présence de partenaires d'exécution.				X
7. Participation					
♦ Participants prenant part à la planification, à l'exécution et/ou au suivi	Les bénéficiaires n'ont pas participé à la planification et ne participent pas au suivi. Ce sont eux toutefois qui exécutent les composantes du PP.				X
♦ Instruments et méthodes participatifs utilisés	Dans certains cas, sensibilisation et formation de comités de gestion confiée aux partenaires d'exécution.			X	
♦ Mécanismes utilisés pour favoriser la participation	Idem			X	
♦ Comment les femmes et les hommes ont-ils participé à la prise de décisions ? – citez les mentions, figurant dans les documents d'activité, de mesures spéciales visant à encourager la pleine participation aux prises de décisions	Les hommes participent davantage que les femmes qui ne participent que de façon très limitée. Les documents d'activité font tous allusion à la participation, sans toutefois proposer de mesures concrètes pour y parvenir. Tant que la dynamique socio-politique ne sera pas mieux appréhendée, le problème restera entier.			X	
8. Rapport coût-efficacité					
♦ Solutions diverses examinées pour atteindre les objectifs de l'aide alimentaire	Non advenu.				
♦ Mesures adoptées pour réduire les coûts au minimum	Cela se fait par la force des choses, les promesses budgétaires n'étant pas toujours respectées.		X		
9. Qualité technique					
♦ Mission d'évaluation des activités ?	Missions de revue technique pour le développement rural en septembre 1998 et pour les cantines scolaires en novembre 2000.		X		
♦ À quel stade du cycle du programme a-t-on eu recours à des techniciens spécialistes ?	Au moment de l'appréciation (évaluation ex-ante du PP) et de revue technique		X		
♦ Provenance de ces spécialistes (FAO, OIT, UNESCO, OMS) ?	FAO, OMS, UNESCO	X			
♦ Critères utilisés pour évaluer la durabilité des actifs ?	Non advenu.				X

Rapport Complet de l'Évaluation du Programme de Pays - Mauritanie

Éléments essentiels de la politique	Observations détaillées	Degré de compatibilité du PP et du projet avec la politique			
		Très élevé	Elevé	Bas	Très bas
♦ Conditions dans lesquelles l'assistance du PAM n'est plus nécessaire – citer les mentions figurant dans le plan d'activité	Aucun plan de désengagement n'est systématiquement prévu. Cela se fait parfois au gré des circonstances et des personnes qui exécutent les activités.				X
10. Incidences sur le marché					
♦ Analyse de l'incidence sur les marchés locaux des importations ou des achats locaux effectués au titre de l'aide alimentaire	Pas d'analyse effectuée sur l'incidence de l'aide alimentaire sur les marchés locaux.				
11. Démonstration des résultats					
• Indicateurs de résultats établis et utilisés ?	Des indicateurs ont été établis récemment en collaboration avec les partenaires du PAM. Pour le moment, leur utilisation est minimale. Ces indicateurs devraient être revus dans le cadre de la préparation du prochain PP.				X

ANNEXE 7

LISTE DES DOCUMENTS CONSULTÉS

- Aide Mémoire de la Mission d'Evaluation et d'Appréciation 1998 à 2002
- Besoins en Vivres pour l'année 2000 des volets I et III de Base I
- Cadre Stratégique de lutte Contre la Pauvreté, janvier 2001
- Conclusions et Recommandations Mission de Revue Technique et d'Appréciation du Projet MAU 55.07 «assistance Au Secteur de l'Education de Base », 04 - 25 Novembre 2000
- Development Projects For Executive Board Approval for Project Mau 05507, Rome 21 – 24 October 1996
- Education/les Ecoles Amies des Filles – une initiative conjointe PAM/UNICEF au Guidimagha, 06/06/2000
- Elaboration d'un plan de secours d'urgence en Mauritanie, juillet 2000 – Réseau Européen de Sécurité Alimentaire (RESA) et le CSA – Xavier Rouillard
- Les Ecoles Amies des Filles en Mauritanie : au Guidimagha, un programme conjoint PAM/UNICEF, juin 1997
- Lettre d'Entente entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et le PAM relative à l'Opération Régionale d'Urgence en Réponse Précoce à la Sécheresse Dans le Sahel «EMOP SEN 6041», 13 juin 1999 + Amendement N° 1, 29/12/1999 + Rapport de Mission 1999 Mauritanie – Enquête Rurale Rapide EMOP 6041
- Note de synthèse sur l'état d'avancement du Programme d'action de la Mauritanie 2001 – 2010, Ministère des Affaires Economiques et du Développement juin 2000
- Plan d'Opérations entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et le PAM relatif à l'Assistance au Secteur Educatif de Base – Mau 05507, 24 avril 1997
- Plan d'Opérations entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et le PAM relatif à l'Appui Alimentaire Aux Groupes Vulnérables à la Malnutrition «mau 6016.00», 16 juin 1999
- Point de synthèse de l'étude : "Le système éducatif mauritanien ; éléments d'analyse pour instruire des politiques nouvelles" Banque mondiale, 2001.
- Premier Rapport de Mission d'Evaluation de la Campagne Agricole 2000/2001
- Programmes de Pays Mauritanie 1998 – 2002
- Protocole d'Accord entre le PAM, l'UNICEF et l'ONG BRAKNA, 10/04/2000

- Rapport annuel d'activités «les écoles amies des filles en Mauritanie» PAM 1998/1999
- Rapport annuel d'activités «les écoles amies des filles en Mauritanie» PAM 1999/2000
- Rapport de Consultation relative à l'Etude sur les Ressources d'Informations Nationales sur la Sécurité Alimentaire présenté par M. Diew El Houssein, juin 2000
- Rapport de Mission Conjointe CILSS/FAO d'Evaluation Préliminaire de la Campagne Agricole 2000/2001 en Mauritanie, octobre 2000
- Rapport de mission Inter-agences PAM/FAO/OMS/UNESCO du 3 au 25 novembre 2000 – -
Projet 5507 - Christiane Beier
- Rapport de mission Inter-agences PAM/FAO/OMS/UNESCO du 3 au 25 novembre 2000 –
Projet 5507 - Antoine Genaoui
- Rapport de mission Inter-agences PAM/FAO/OMS/UNESCO du 3 au 25 novembre 2000 –
Projet 5507 - Danielle Fabre
- Rapport Mission de revue technique et d'Appréciation – Aspects Socio-Economiques et de -
Sécurité Alimentaire – Projet 5507 - Danielle Fabre
- Rapport Mission Programme de Pays 1998 – 2002, PAM septembre 1998 avant démarrage
du Programme
- Rapport mission VAM, 2001
- Résumé d'Activité Appui Alimentaire Aux Groupes Vulnérables à la Malnutrition «MAU
6016.00», 13 janvier 1999
- Résumé d'activités du Projet MAU 05507 soumis à l'approbation du CA 21-24/10/1996
- Stratégie décennale pour le développement du secteur de l'éducation en Mauritanie, période
2001-2010
- Synthèse rapports 2^{ème} mission de la campagne agricole 2000/2001
- WFP – Country Office Project Report – MAU 55.07, 30/03/2000
- WFP, UNESCO, WHO, school feeding handbook

ANNEXE 8

LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES

BUREAU PAM EN MAURITANIE

Philippe Guyon Le Bouffy : Représentant du PAM
Mme Béatriz Yermenos : adjointe au Représentant du PAM
Mme Fatimata Sy : Chargée de Programme des Projets 55 07 & 6016.M.
Amadou Bocoum, Chargé d'urgence
M. Peter Sale : Chargé logistique
Mme Sarah Gordon – Gibson : Chargée de Programme de l'Activité 6015
M. Sidi El Hadj Cheikh : Chargé des Finances
M. Cheikh Ould Toinsi, Chargé du sous-bureau PAM, Kaédi

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION

M. Dah Ould Abdi, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION

M. Ahmed Youra Ould El Haye, Chargé de mission
MM. Mhamed O/ Boubacar et Ahmed O/ Dih

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE L'ENVIRONNEMENT

M. Zeidane O/ Sidi Boubacar, Secrétaire Général
Mohamed O/ Hamza, Coordinateur volet II Activité de Base I

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

M. Deddoud Ould Abdallahi : Ministre de l'Education Nationale
M. Mokhtar O/ H'Meyada : Secrétaire Général du Ministère de l'Education Nationale
M. Mohamed El Moustapha O/ Ely M'Bitaleb : Directeur de la DPA
Mme Agheïlemenhoum Mint Radhy, Directeur DPA
Mme Mariem Mint Sidina, Chef Service Alimentation DPA

MINISTERE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES

M. Boydiel Ould Houmeid : Ministre de la Santé et des Affaires Sociales
Dr Mohamed O/ Nezhir : Directeur de la Protection Sanitaire
Dr Kane Moustapha, Chef de Service Nutrition /DPS

COMMISSARIAT A LA SECURITÉ ALIMENTAIRE

M. Sidi Mohamed O/ Biya, Commissaire à la Sécurité Alimentaire
M. Sidati O/ Tar, Commissaire Adjoint

M. Mohamed Ahmed O/ Goth, Directeur Programmation

M. Abdallahi O/ Sbai, Conseiller

M. Bamba O/ Levrak, Directeur Adjoint Programmation

MM Alliez et Mohamed Bilal, Micro – projets CSA

MM. David Baduel et Mohameden O/ Zeïn, Observatoire CSA

M. Dah Ould Maouloud Chef Service Evaluation et Formation CSA

SECRETARIAT D'ETAT A LA CONDITION FEMININE

Mme Mintata M/ Hdeid, Secrétaire d'Etat à la Condition Féminine

Mme Fatimetou Mint Khakiva, Directrice DPC

Mme Kadia Sall, Chef Service Coopération /SECF

PNUD

M. Michel de la Taille : Coordinateur Résident des Nations Unies

M. Demba Diop : Assistant du Représentant du PNUD

UNICEF

Mme Ute Deseniss-Gros : Représentante Résidente

M. SOW Abdoul : Assistant Chef Projet Education

M. Amadou Konte : Chef Projet Nutrition

FNUAP

M. Claude Paulet, Représentant Résident FNUAP

FAO

M. Adnan Al Fares, Représentant Résident

M. Moustapha O/Mohamed, Ceinture Verte

OMS

Dr El Hadj Benzerroug, Représentant Résident

BM

M. SOW Souleymane : Chargé des Opérations Principal et Représentant a.i.

COOPERATION ESPAGNOLE

M. Ovidio, Expert

ONG

M. Abeidy O/ Brahalla, Chef de Projet World Vision

M. Ahmed Salem O/ Lekhtour, Coordinateur de Projet Fédération Luthérienne Mondiale

M. Diaw Aboubakri, Responsable Cellule Logistique CARITAS

M. Sall Aliou Mamadou, Nutritionniste NUTRICOM

M. Aly Ould khoumbara, Administrateur Union des Coopératives du Tagant (UCT)

Mohamed Abdallahi O/ Tolba, Président Association pour le Développement Durable (ADD)

M. Mohamed Abderrahmane, Président ONG CANPE

M. Baba Fall, Secrétaire Général ONG «au SECOURS»

M. Saleck O/ Med El Moustapha, Secrétaire Général Association pour le Développement de l'Assaba (ASDA)

M. Oumarou O/ M'Bareck, Président ONG SAPAS

WILAYA DE L'ASSABA

M. Ba oumar Samba, Inspecteur Régional de l'Enseignement Fondamental

M. Sid'Ahmed O/ Tegadi, Chef Service CSA

M. Moussa M'Bodj, Chef Division Développement CSA

M. Isselkou Ould Taleb, Représentant intérimaire du SECF

Dr El Vak Ould Ahmed Baba, DRASS Assaba

M. Sid'Ahmed O/ Ebouhoum, Chef Service EAR

WILAYA DU BRAKNA

M. Mouloud O/ Ahmed, Dref Brakna

M. Sidi Ould Ismaïl, Délégué Régional MDRE Brakna

M. Mohamed O/ Mahi, Chef Service Régional CSA

M. Moussa Diop Hamath, Chef Division Développement CSA

WILAYA DU TAGANT

M. BA Amadou, Hakem

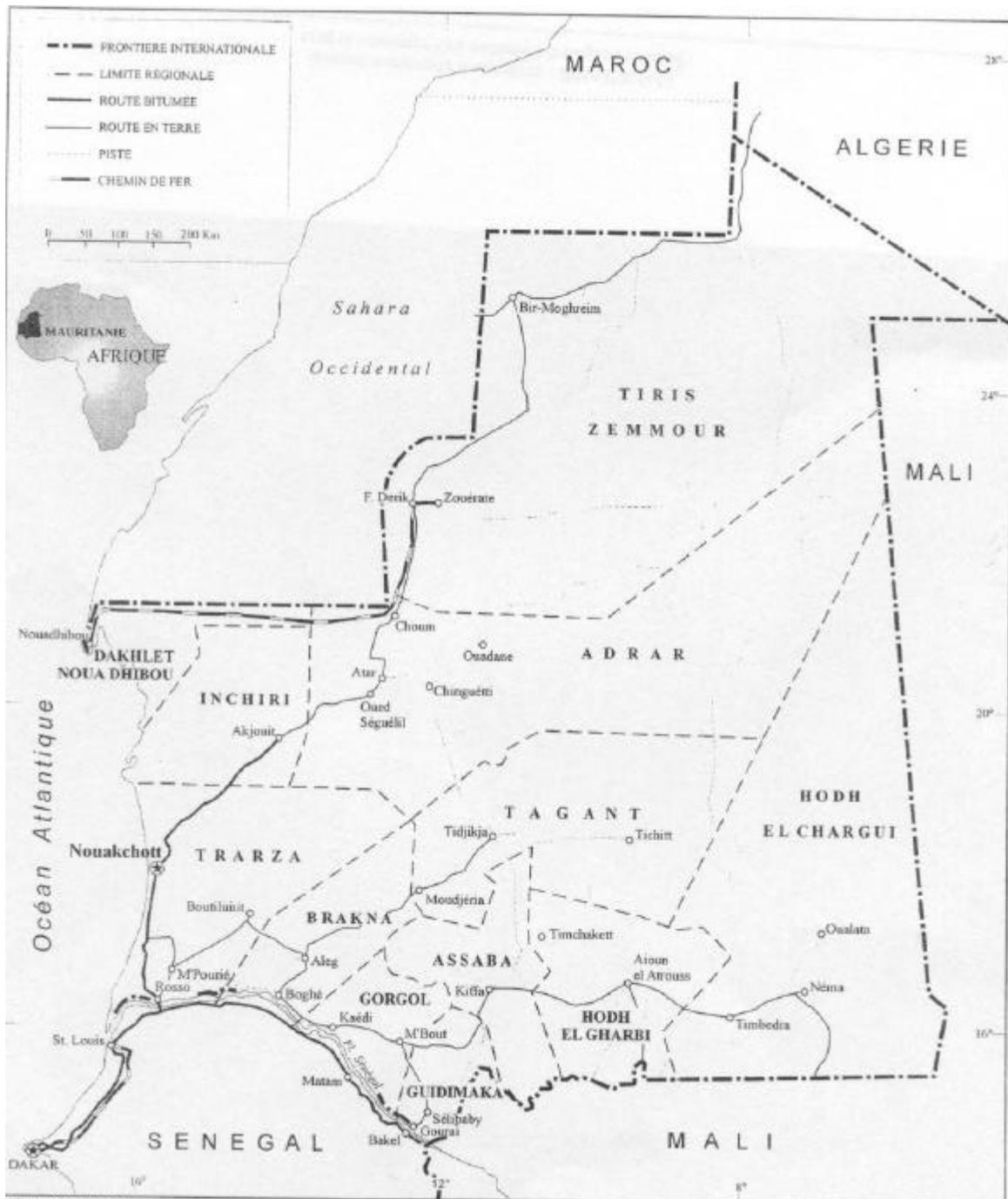
M. Mohamed El Hacem, Directeur de l'Enseignement Fondamental

M. Mohamed O/ Mahfoudh, Chef Service CSA

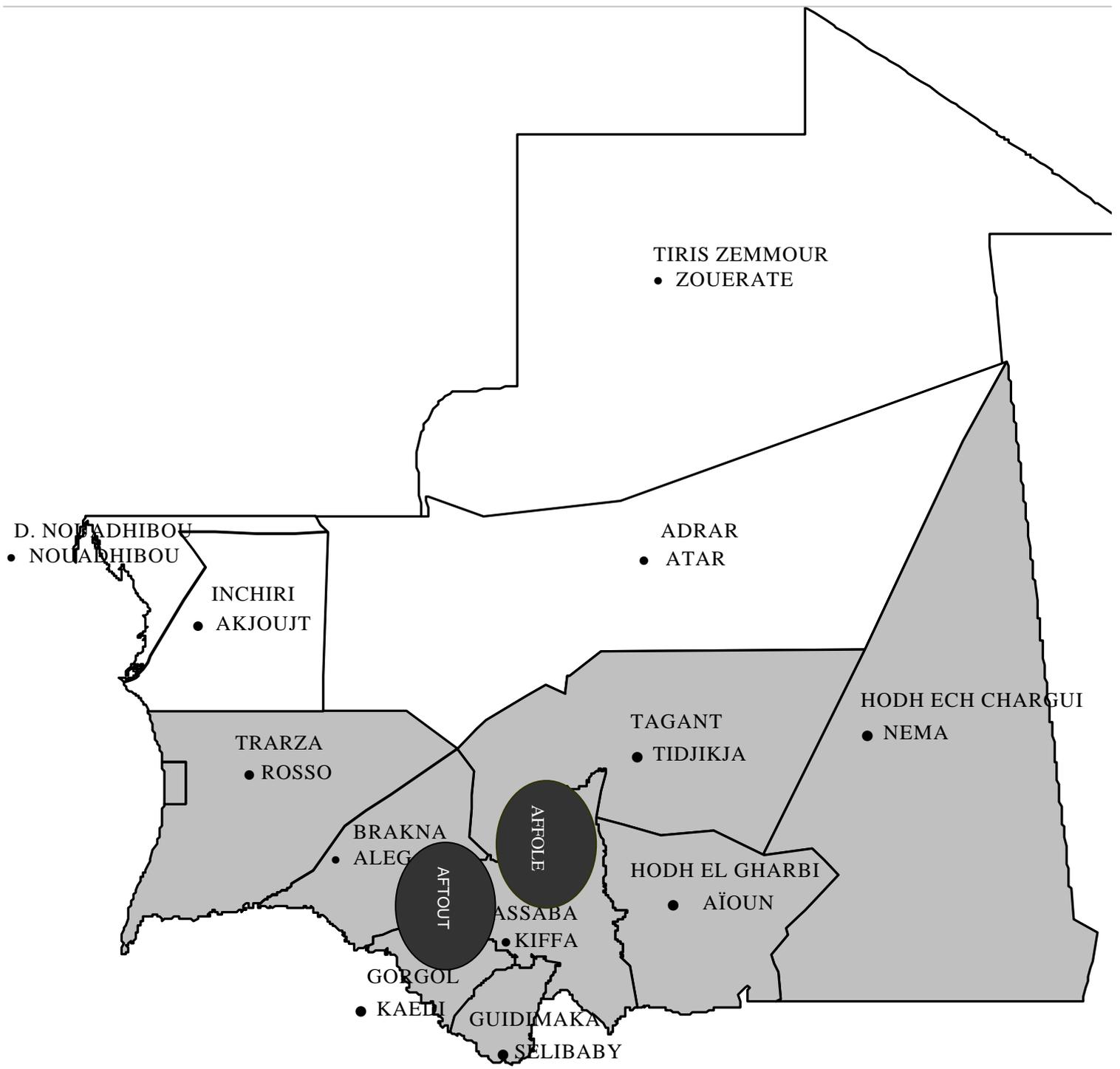
M. Tandia Tijane, Chef Division Développement CSA

M. N'Diom Ousmane, Inspecteur Départemental Enseignement Fondamental

Carte Administrative de la Mauritanie



Carte : Zones d'intervention du PAM en Mauritanie



Wilayas (Régions) sélectionnées



Zones à haute vulnérabilité